

SOMMAIRE

Axe 1 : SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

FICHE ACTION 1 :	Garantir la qualité de l'eau distribuée	1
FICHE ACTION 2 :	Résorber les déficits quantitatifs	9

Axe 2 : RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

FICHE ACTION 3 :	Réduire les pollutions liées à l'assainissement	13
FICHE ACTION 4 :	Réduire les pollutions liées aux industries	20
FICHE ACTION 5 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs	22
FICHE ACTION 6 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers une réduction des pesticides par le grand public.....	28
FICHE ACTION 7 :	Développer les actions préventives en zone agricole	30

Axe 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS

FICHE ACTION 8 :	Préserver les rivières	39
FICHE ACTION 9 :	Préserver les zones humides - Créer la Trame Verte et Bleue	42

Axe 4 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS

FICHE ACTION 10 :	Moyens mis en œuvre	44
-------------------	----------------------------------	----

ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS	51
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE.....	52

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 1 Garantir la qualité de l'eau distribuée

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : ARS / DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Amélioration de la qualité et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Enjeux autour de l'action

- Enjeux sanitaires nationaux (Grenelle, PRSE 2) et départementaux : en fin d'année 2011, dans 142 communes de Seine-et-Marne représentant 126 356 habitants (environ 11% de la population totale), l'eau potable distribuée était non conforme à la réglementation, dont 41 avec restrictions d'usages représentant 31 285 habitants
- Enjeux d'ordre sécuritaire :
 - vulnérabilité des ressources vis à vis des pollutions diffuses, et/ou accidentelles (seuls 35,9 % des captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP)
 - faible sécurisation des réseaux, sauf sur la partie ouest du département

Objectifs des actions / Effets attendus

Assurer et maintenir la distribution d'une eau de qualité

- Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.
- Protéger les captages vis à vis :
 - des pollutions accidentelles : établissement des périmètres de protection
 - des pollutions diffuses : réalisation des études AAC1 (délimitation de l'AAC et définition d'un programme d'actions)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau

Suivi des indicateurs

Qualité de l'eau distribuée		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes alimentée par une eau conforme	nb	372	400				
	%	72%	77,8				
Population alimentée par une eau conforme	hab	1 147 K	1 226 K				
	%	90%	91,9				
Communes alimentées par une eau non conforme	nb	142	114				
	%	28%	22,1				
Population alimentée par une eau non conforme	hab	126 356	107 985				
	%	9,9%	8				
Communes non conformes avec dérogation en cours	nb	84	77 + 8 hameaux				
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	nb	29	18				
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	nb	16	11				
UDI ² conforme avec qualité fluctuante ³	%	-	-				
Population avec eau conforme avec qualité fluctuante ³	%	-	-				

¹ la mise en œuvre des programmes d'actions est traitée dans les fiches d'actions agricole et non agricole

² Unités de Distribution d'eau

³ au moins une non-conformité de l'eau durant les 5 dernières années – hors solution SDAEP

Périmètres de protection de captage		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages en service protégés (avec DUP)	nb	148	146				
	%	36	35,6				
Captages en service non protégés (sans DUP)	nb	264	264				
	%	64	64,4				
Captages en service non protégés dont la DUP est en cours	nb	187	188				
	%	45	45,8				
Population alimentée par un captage protégé	%	-	68,5				
Population alimentée par un captage non protégé	%	-	31,5				
Captages dont les prescriptions ont été contrôlées	cumul	111	127				

Aires d'Alimentation de Captage (AAC)		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages avec	aire d'alimentation délimitée	nb	14	15			
	zones de protection identifiées	nb	3	3			
	programme d'actions adopté	nb	0	0			
	programme d'actions mis en œuvre	nb	0	0			
	programme d'action rendu obligatoire	nb	0	0			

Mise en œuvre du SDAEP		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant bénéficié d'une amélioration de la qualité par la mise en place de solutions conforme au SDAEP	cumul	12	20				
Communes avec une solution SDAEP	réalisée	nb	61	89			
	en cours (travaux)	nb	54	51			
	engagée (maîtrise d'œuvre)	nb	44	23			
	en cours d'étude (AMO)	nb	63	64			
	en cours de réflexion	nb	19	15			

Méthodologie

Conformité AEP

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).
- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.
- Pour qualité fluctuante : nouvel indicateur déterminant la variation de qualité pour nitrates et pesticides

Captage

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournit le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

- nombre de captages en cours de procédure, notés EC
- nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
- nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
- nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
- nombre de captages dont la procédure est en cours de révision, notés RV
- nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département. Ainsi,

- Le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
- Le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE + RV;
- Le nombre de captages en service en cours de démarches correspond aux captages notés EC.
- Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + RV + Vide.

Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

Actions 2013

- Rencontrer les dernières collectivités n'ayant pas déposé de dossier de demande de dérogation
- Suivi des UDI prioritaires
- Accélérer l'instruction des dossiers de DUP de captages :
 - o alimentant une forte population
 - o sous ATD du Conseil général
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés
- Signature des contrats de captage pour la Fosse de Melun, et la basse vallée de l'Yerres.
- Initiation de l'élaboration du contrat de captage pour Nangis
- Finalisation des programmes d'actions AAC pour les captages de Perthes-en-Gâtinais et Dormelles.
- SDAEP : voir page suivante

Cartographie

- Carte des dérogations AEP au 31 décembre 2012
- Carte des non-conformités et projets structurants SDAEP
- Carte des DUP au 31 décembre 2012
- Carte des captages prioritaires SDAGE et Grenelle

SUIVI DU SDAEP – année 2012

Solutions mises en œuvre en 2012

- Raccordement de Germigny-Sous-Coulombs à Dhuisy => 199 hab
- Interconnexion avec la ressource de la Ville de Melun pour Montereau sur le Jard et Saint Germain Laxis => 1081 hab
- Raccordement de 9 communes dont 6 communes non conformes à la ressource et l'unité de traitement de Saint Souplets => 3014 hab (pour les 6 NC)
- Raccordement des communes de Chatenoy, Ormesson, Chevrainvilliers et Aufferville à la ressource du SIAEP de Nemours mais à nouveau en légère restriction en lien avec la présence de Perchlorates => 1196 hab
- Raccordement de Voinsles à la ressource de Rozay-en-Brie => 588 hab
- Mise en service de la station de traitement des pesticides du SIE de Grez sur Loing et réalimentation en eau conforme de 3 communes (Moncourt Fromonville, La Genevraye et Nonville) => 3373 hab
- Interconnexion du Bas Montois (7 communes) => 4189 hab

Sécurisation

- Sécurisation du SIAEP de Fouju-Crisenoy-Champdeuil grâce à l'interconnexion de Saint-Germain-Laxis
- Recherche en eau par la Communauté de Commune de la Plaine de France à Juilly-Nantouillet mais qualité non satisfaisante
- Mise en production du 2ème forage de Moussy le Vieux pour la Communauté de Communes de la Plaine de France
- CC2F réalisation de 3 forages sur la commune de Marolles en brie

Solutions en phase travaux ou avec entreprises retenues en 2012

- Interconnexion de la Brie Centrale pour les 16 communes restantes avec la phase création du réservoir et des travaux annexes en amont
- Station de traitement de Montigny sur Loing => 2862 hab
- Unité de traitement du sélénium et des pesticides par le SNE (4 communes et 11 573 hab)
- Unité de traitement et Interconnexion pour le SIAEP du Plateau Sud Bocage (5 communes) => 6229 hab
- Amélioration des forages et unités de traitement par le SIAAEP du Bocage (11 communes) => 5412 hab
- Raccordement de Diant sur Blennes (SIAAEP du Bocage) => 190 hab
- Fin des Travaux de l'usine de Montry et raccordement à la nouvelle ressource
- Ces travaux concourent à la sécurisation de l'alimentation en eau de 12 communes (25 564 hab)
- Interconnexion de Melz à Le Mériot(10) => 380 hab

Solution en phase projet avec dans certain cas un maître d'œuvre (consultation en 2013)

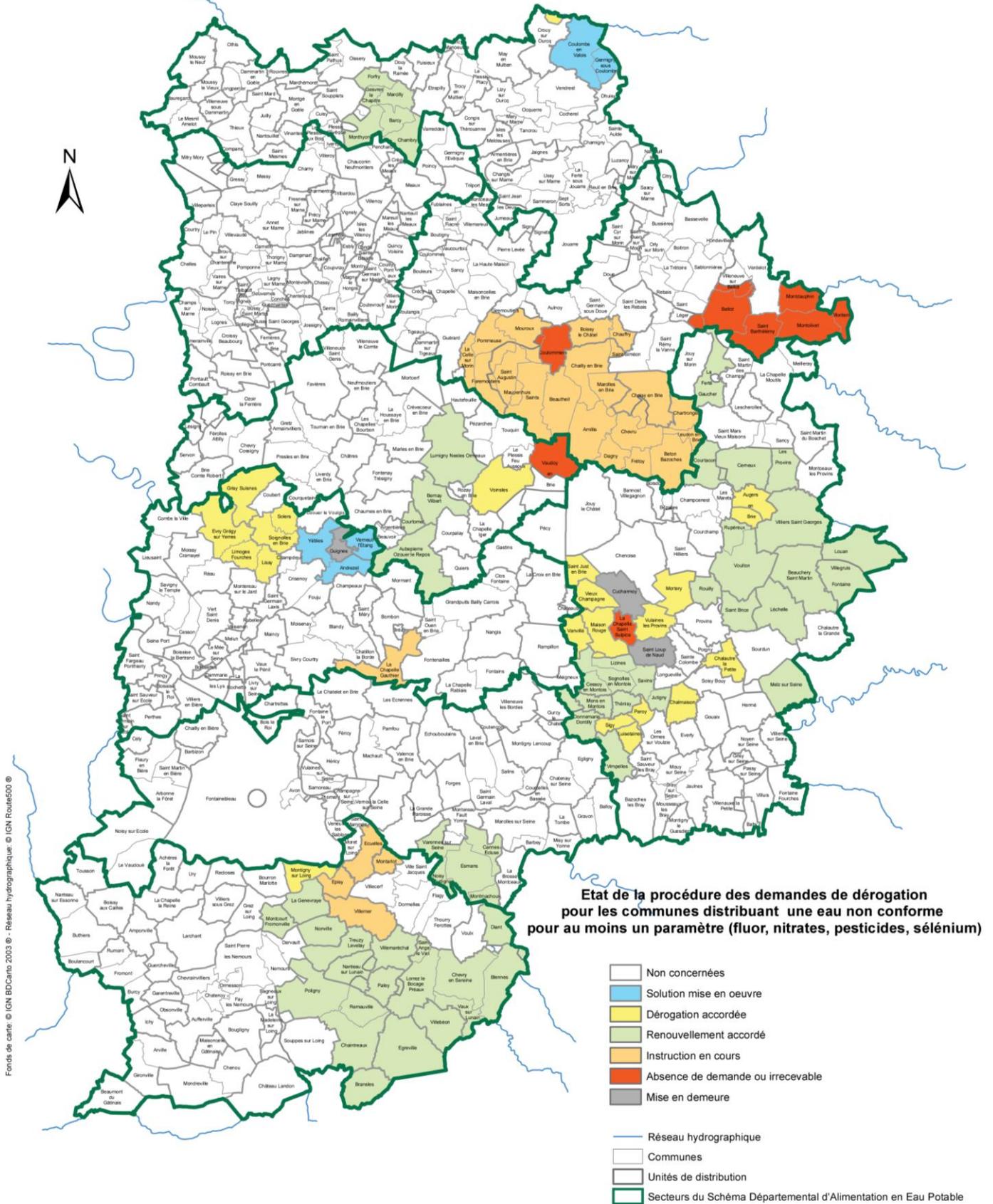
- CC des Gués de l'Yerres (7 communes) => 8392 hab
- Interconnexion entre le SMAEP de Crécy et le SNE (14 communes)
- Interconnexion au sein du SNE entre le SMAEP de Crécy et Beauthail (14 communes)
- Interconnexion de la Chapelle Gauthier + Bréau à la ressource de la Ville de Melun => 1786 hab
- Recherche en eau et interconnexion par le SMEV de Varennes sur Seine (5 communes) => 6588 hab
- Interconnexion eau potable du Provinois (55 communes et 43 200 hab)
- Raccordement de Coulombs en Valois et d'une partie de Crouy sur Ourcq sur Dhuisy (2 communes) => 1074 hab
- Coulommiers (rationalisation de la ressource + unité de traitement fluor, nitrates et pesticides)
- Interconnexion Boissy-le-Chatel –Chauffry avec Coulommiers
- Augmentation de la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)

Poursuite des réflexions en 2012

- Interconnexion d'Ozouer-le-Voulgis avec la CC des Gués de l'Yerres
- Restructuration ressource Verdolot pour le SNE (7 communes)
- Ressource de l'Arche (3 communes)
- Guignes Rabutin (1 commune) => 3269 hab
- Villemer (1 commune) => 689 hab
- Mise en exploitation du forage d'Ocquerre pour la CC Pays de l'Ourcq avec interconnexion avec le réservoir des effaneaux (sécurisation des ressources de la CCPO)

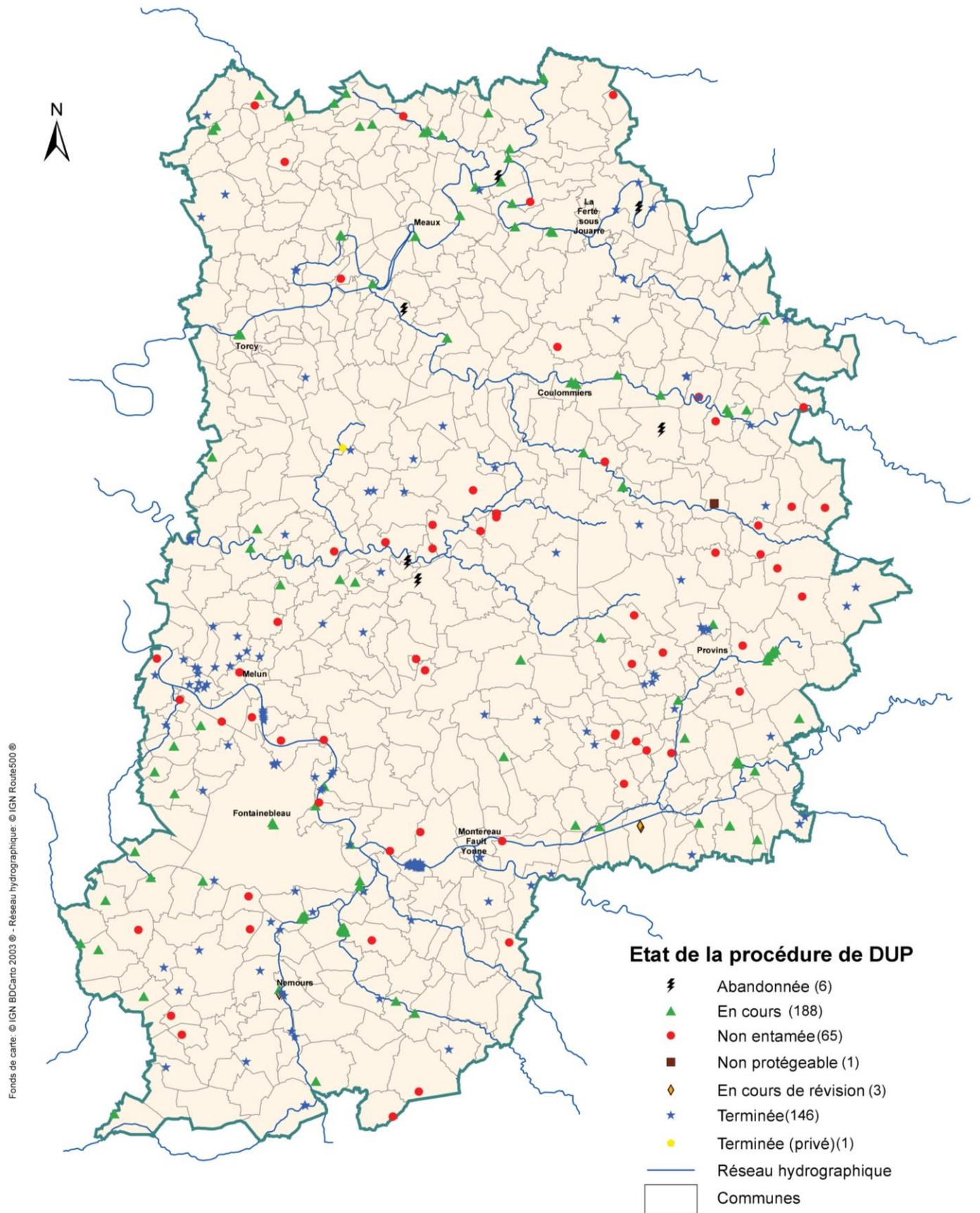
Eaux distribuées en Seine et Marne

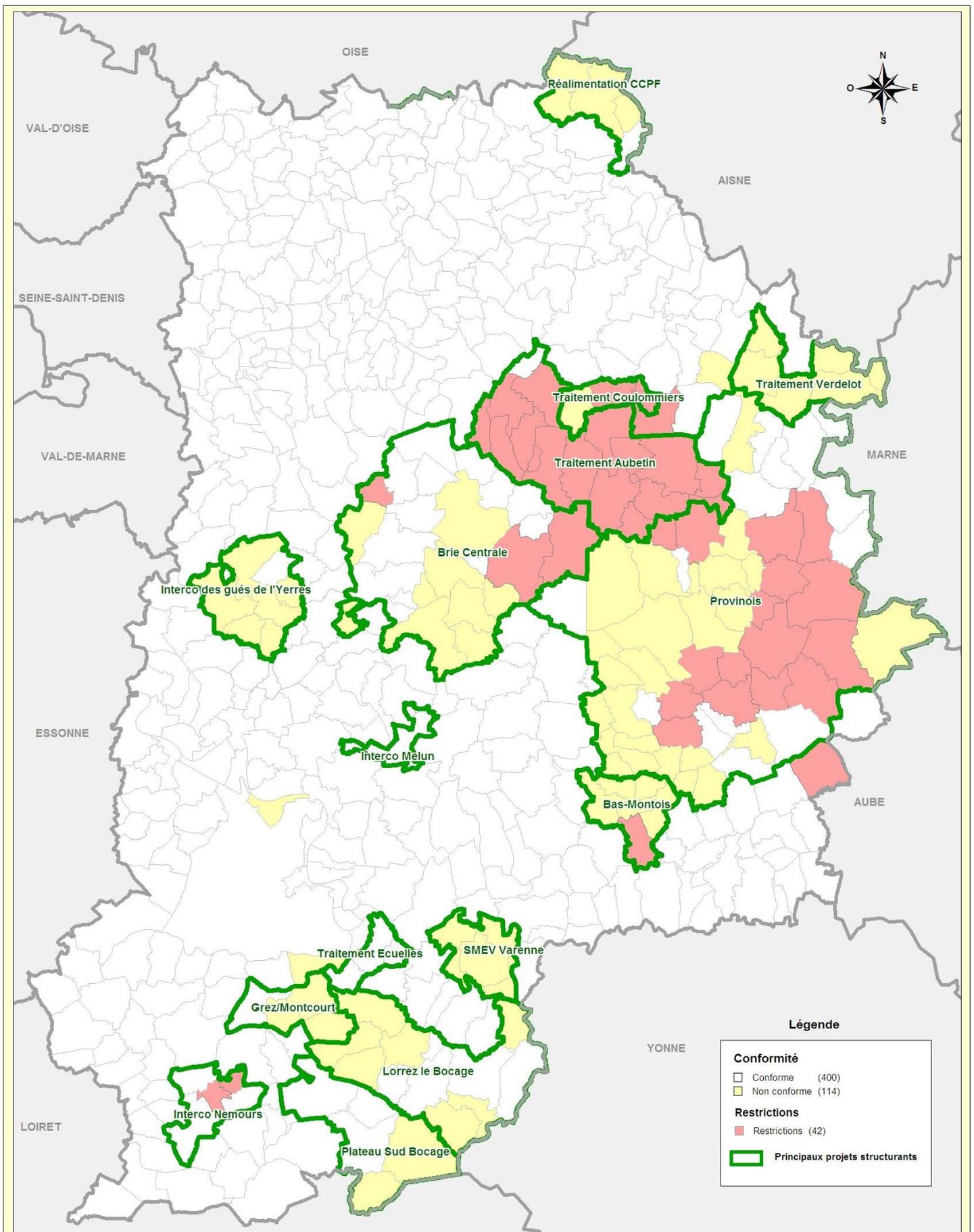
ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ (État au 31 décembre 2012)



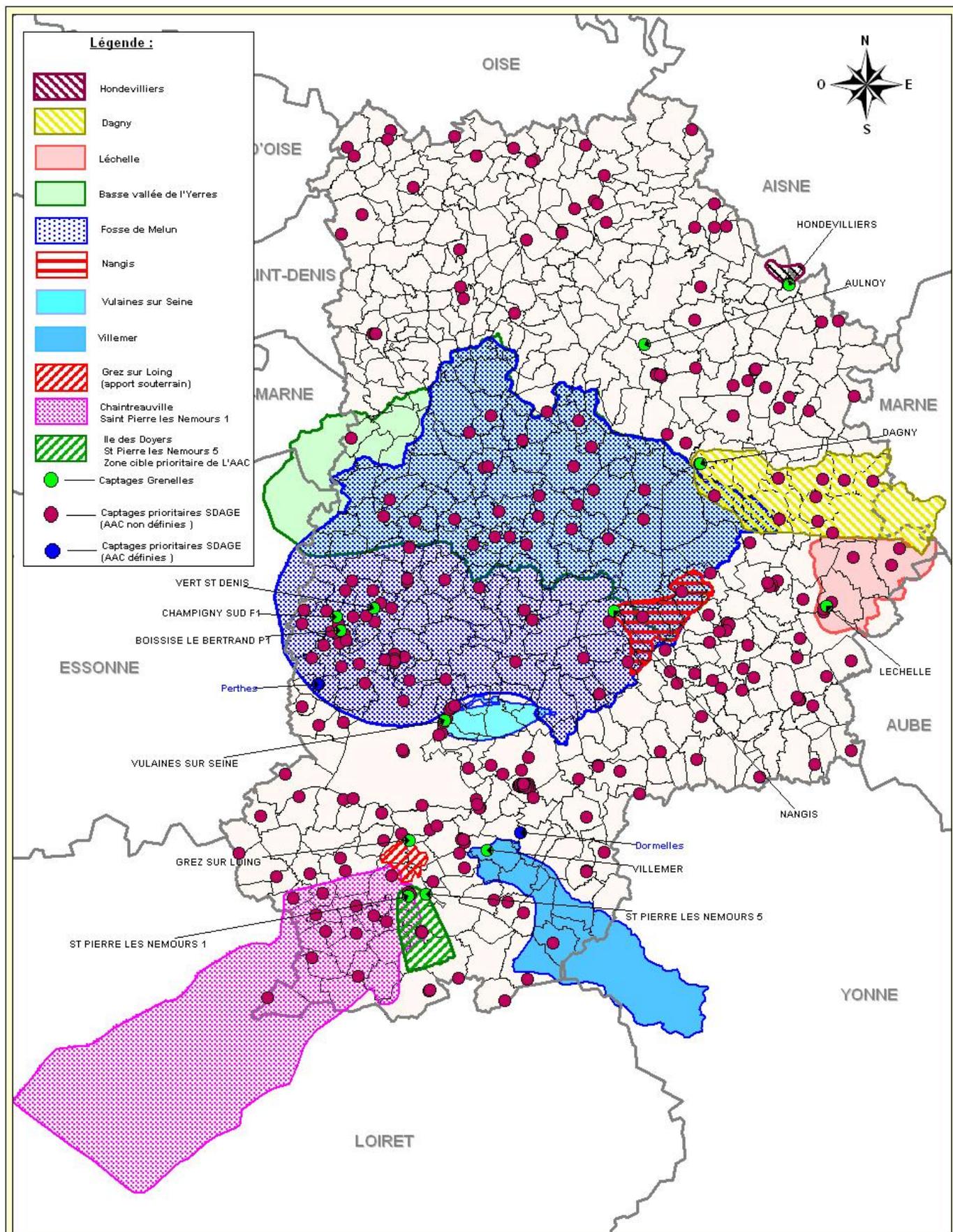
Etat des procédures de DUP

(Bilan au 31 décembre 2012)





 <p style="font-size: 8px;">Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE Préfet de Seine-et-Marne</p>	PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS AEP - NON CONFORMITE ET RESTRICTIONS D'USAGE EN 2012	
	Source des données : DDT77	Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP
	Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN	Date : Avril 2013
		Échelle : 1/320 000



LOCALISATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES IDENTIFIES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77

Fond cartographique numérique : BD Carto© IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPRUMAP

Date : Avril 2012

Échelle : 1/550 000è

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 2 Résorber les déficits quantitatifs

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : DDT / DRIEE / CG / AESN / Collectivités / producteurs d'eau

Zone d'action : Ensemble du département
ZRE privilégiées

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation quantitative de la ressource en eau du département de Seine et Marne

Enjeux autour de l'action

- DCE : Atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau en 2015
- 355 communes du département ont été concernées par des arrêtés de restriction en 2011
- 2 nappes connaissent plus particulièrement une tension quantitative structurelle forte : la nappe du Champigny, et la nappe de Beauce. Elles ont été de ce fait classées en zone de répartition des eaux
- Une gestion quantitative de la ressource en eau passe par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau
- Le sujet, qui concerne notamment l'alimentation en eau potable de la Seine et Marne et de la petite couronne, doit être étudié en tenant compte des besoins et disponibilités à l'échelle de la région

Objectifs des actions / Effets attendus

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion équilibrée des masses d'eau en déficit quantitatif, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités des nappes. Cette gestion équilibrée implique la mise en place d'actions concrètes de réduction des consommations pour l'ensemble des usagers : producteurs d'eau, entreprises industrielles, irrigants, collectivités, Etat, et particuliers

Le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus

Suivi des indicateurs

Stress hydrique et sécheresse			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pluviométrie entre octobre et mars ⁴	cumul pluviométrique	mm	242	205				
	rapport à la normale	%	70%	60%				
	période de retour ⁵	ans	1	5-10 S				
Communes soumises à au moins un AP ⁶ de restriction dans l'année	département entier	nb	355	333				
	hors Champigny	nb	229	155				
Jours avec AP ⁴ de restriction en vigueur	département entier	j	362	365				
	hors Champigny	j	140	104				

Pression et prélèvements (1/2)			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements tous usages dans le département	m ³		171.1 M	165.2 M				
Prélèvements tous usages en ZRE (Champigny + Beauce)	m ³		61 749 K	57 645 K				
Différence entre prélèvement ZRE Champigny et obj. SDAGE ⁷	m ³ /j		- 27 827	- 33 561				
Demandes d'autorisation de prélèvement en ZRE	nb			2				
Nouveaux volumes max autorisés de prélèvement en ZRE	m ³			10 K				

Pression et prélèvements (2/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
AP de réduction des capacités de prélèvement	nb		0	0				
Volumes substituées en ZRE par une ressource non restreinte	m ³		0	0				

⁴ à la station Météo France de Melun-Villaroche

⁵ S : année sèche – H : année humide

⁶ Arrêté Préfectoral

⁷ Objectif : prélèvement maximum : 140 000m³/j - valeur positive : objectif non atteint

Imports/exports d'eau pour l'alimentation en eau potable			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imports d'eau	Eau du Sud Parisien (usine de Morsang)	m ³	4 923 K	6 237 K				
	ADP ⁸ (usine d'Annet-sur-Marne)	m ³	159 K	136 K				
	SEDIF	m ³	4 269 K	4 254 K				
	Eau de Paris (Dhuis)	m ³	3 086 K	2 992 K				
	Total	m ³	12 437 K	13 619 K				
Exports d'eau	Usine d'Arvigny (SEDIF)	m ³	7 930 K	7 948 K				
	Secteur Champigny sud	m ³	2 912 K	3 640 K				
	Eau de Paris (aqueducs Vanne et Loing)	m ³	50 471 K	35 635 K				
	Usine d'Annet-sur-Marne (93, 94,95, SEDIF)	m ³	10 959 K	11 219 K				
	Total	m ³	72 272 K	58 442 K				

Performances des réseaux d'eau potable			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement de réseau moyen		%	79.5	80.4				
Communes	département	avec rendement >80%	nb	249	220			
		avec ILP ⁹ satisfaisant	nb	362	386			
	ZRE	avec rendement <80%	nb	80	80			
		avec ILP non satisfaisant	nb	43	48			
Communes satisfaisant le décret Grenelle sur pertes réseaux		nb	432	450				

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant engagé un diagnostic de réseau financé ¹⁰		nb	34	13				
Communes ayant engagé une sectorisation de réseau financé ⁷		nb	6	3				

Connaissance			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Services AEP ayant abondé la base SISPEA ¹¹		nb	78/276	127/275				

Méthodologie

- Les données pluviométriques sont collectées par le Département en lien avec la convention Météo-France et la DDT.
- Les données macros de prélèvement sont fournies par l'Agence de l'Eau et correspondent à l'année n-1
- Les données import-export sont collectées par le Département auprès des producteurs d'eau
- Les données performance des réseaux sont issues de l'étude annuelle réalisée par le Département et correspondent toujours à l'année n-1
- L'information concernant le SISPEA est fournie par la DDT.

Actions 2013

Nappes d'eau :

- Mise en place des règles de gestion de la nappe du Champigny, (répartition de la baisse de 30 000 m³ jour) en lien avec le classement ZRE, validées en MISEN.

Performances des réseaux :

- Relance des collectivités ayant un mauvais rendement.
- Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2010
- Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
- Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)
- Réalisation des diagnostics des réseaux AEP notamment pour les collectivités nouvellement éco-conditionnées par le Département dans le cadre des aides dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Cartographie

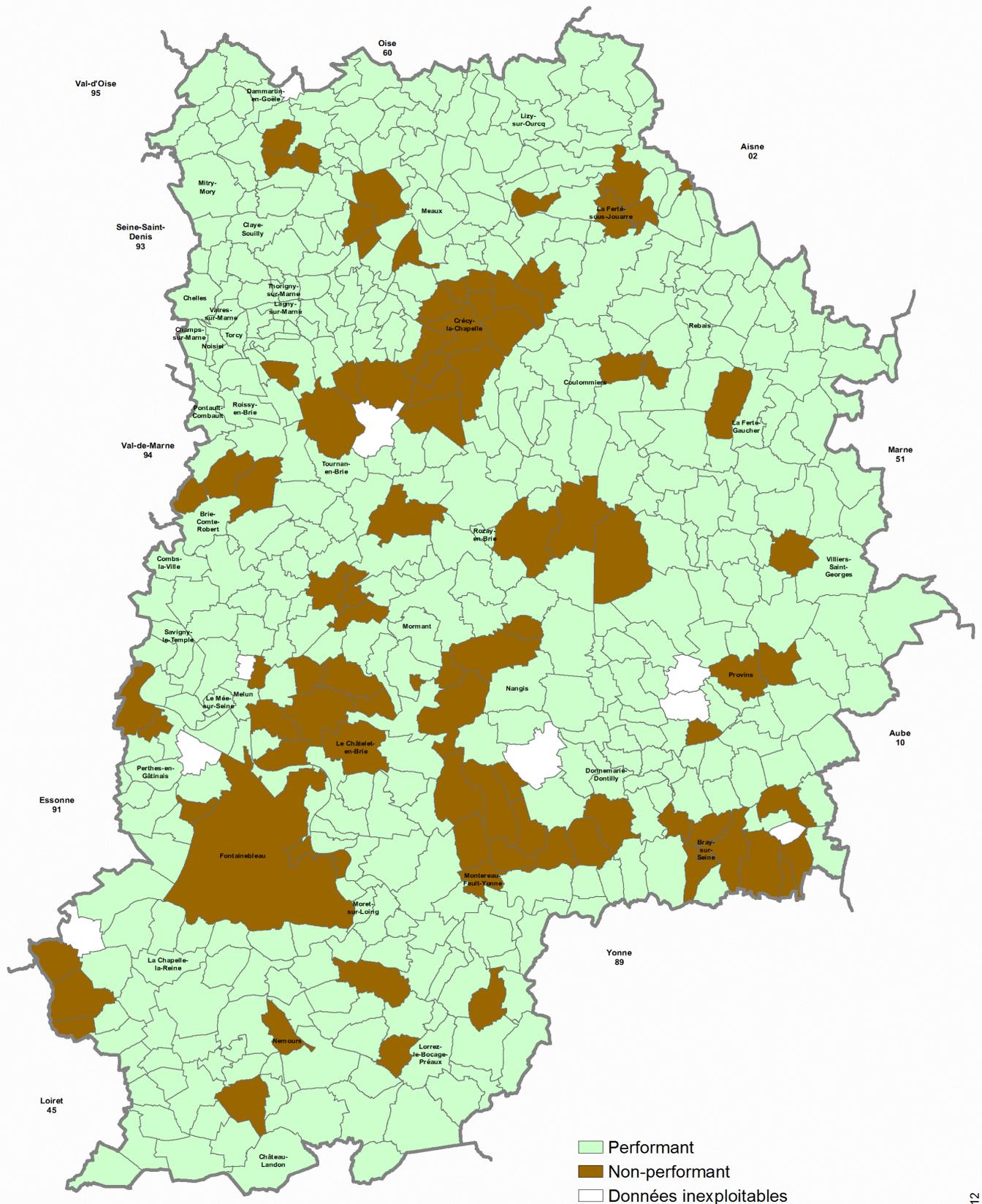
⁸ Aéroport De Paris (Roissy Charles de Gaulle)

⁹ Indice Linéaire de Perte

¹⁰ déterminé en fonction des demandes de subvention reçu par l'Agence de l'Eau et le Département

¹¹ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Qualification des performances de réseau AEP en 2011 sur la base des rendements et ILP

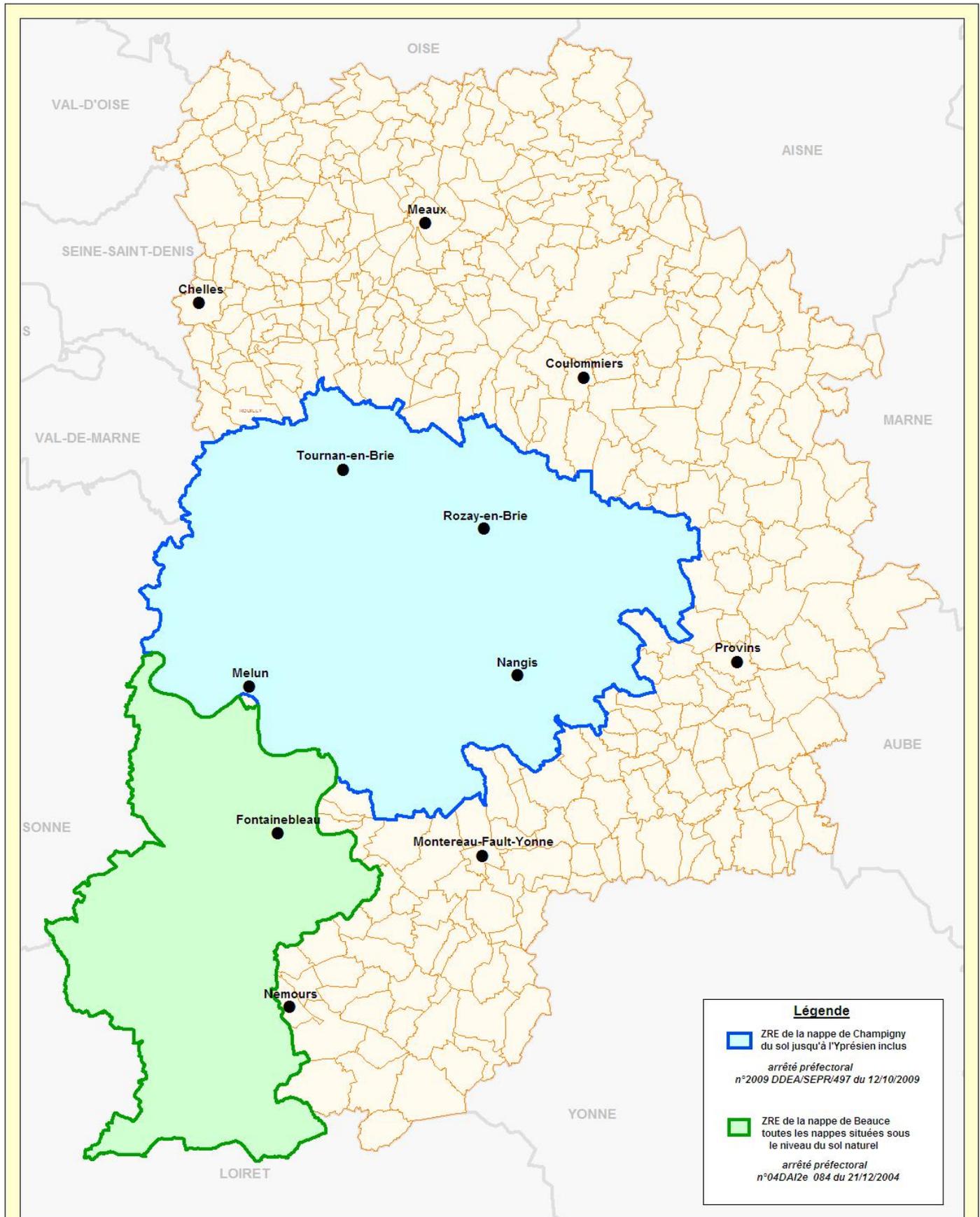


Performant
 Non-performant
 Données inexploitable

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2012
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -
SEPA



©CG77 - 2012



Zones de Répartition des Eaux en Seine et Marne - Article R.211-71 du code de l'environnement

Source des données : DTT-77

Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UAU

Date : décembre 2012

Échelle : 1/500 000

Fiche Action 3 Réduire les pollutions liées à l'assainissement

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Les rivières du département ne sont pas en bon état selon la Directive cadre sur l'eau. Ce constat résulte pour partie du fonctionnement insuffisant des systèmes d'assainissement.

- Concernant la gestion des eaux usées, l'objectif de ce 2nd Plan est de permettre la mise à niveau des dispositifs d'assainissement collectif définis comme prioritaires dans le document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) d'une part, et d'autre part, d'identifier et de mettre en conformité les ANC les plus impactant vis-à-vis de l'environnement
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il convient de développer les connaissances et de promouvoir une gestion durable tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif

Enjeux autour de l'action

Enjeux européens, nationaux, du bassin et départementaux : Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, objectifs de réduction des pollutions ponctuelles du SDAGE (orientations 1, 2 et 5) repris dans le programme de mesures, enjeux départementaux importants en raison de l'abondance des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux récepteurs.

- Au cours du premier Plan Départemental de l'Eau, de nombreux travaux de mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ont été réalisés soit sous la pression réglementaire (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) soit grâce à la volonté de certains élus appuyés par les services de l'Etat, du CG et de l'Agence de l'eau. Compte tenu de l'objectif de bon état des milieux et des investissements à venir, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) pour prioriser l'intervention de chacun jusqu'à l'horizon 2015
- Le second Plan s'attache, pour le volet assainissement collectif, à poursuivre le travail mené lors du premier Plan, en ciblant, à l'aide de cette stratégie, les systèmes les plus impactants pour le milieu, et en élaborant un schéma à partir du document de stratégie

Par ailleurs, deux nouvelles actions seront développées pour améliorer la qualité des milieux :

- la mise aux normes de l'ANC en définissant les priorités d'intervention
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales tant en milieu urbain que rural

Objectifs des actions / Effets attendus

- Pour l'assainissement collectif :
 - Assurer l'amélioration des 50 systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDASS, afin de garantir des rejets qualitativement compatibles avec les exigences du milieu récepteur.
 - Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement afin d'anticiper les dysfonctionnements, source de dégradation des milieux.
 - Améliorer le suivi des micropolluants, notamment pour les STEP > 10 000 EH.
 - Mettre en place l'autosurveillance des systèmes d'assainissement < 2000EH et développer la transmission des données sous format SANDRE.
- Pour l'assainissement non collectif :
 - Réaliser 100 % des zonages d'assainissement sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
 - 100% des SPANC opérationnels en promouvant l'intercommunalité
 - Connaissance et caractérisation des priorités d'intervention en ANC : Identification des collectivités disposant d'un système de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC , synthèse des diagnostics pour les masses d'eau dégradées (identification des priorités d'intervention au regard de la grille d'évaluation du ministère)
 - Soutenir et mobiliser les collectivités volontaires pour mettre en œuvre les opérations de réhabilitation groupées en priorisant les actions sur les dispositifs de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC puis sur les masses d'eau dégradées.
- Pour l'assainissement pluvial :
 - Réaliser 100% des zonages pluviaux sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.

- Définir les secteurs, en lien avec le réseau de surveillance, où les réseaux pluviaux des collectivités ou des zones d'activité ont un impact en termes de pollution et le traduire dans un Schéma Départemental d'Assainissement des eaux pluviales.
- Lancer, sur ces secteurs, des schémas directeurs spécifiquement pluviaux afin d'identifier un plan d'actions ainsi que des opérations de contrôles et de suivi pour les aménagements soumis à la loi sur l'eau.
- Impulser une réflexion sur la gestion durable de l'eau pour les projets d'urbanisation.

Suivi des indicateurs

Systèmes globaux d'assainissement (SA)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Systèmes d'assainissement prioritaires SDASS	Non engagée	nb (%)	(34)	13 (26)				
	en phase étude	nb (%)	(34)	16 (32)				
	en phase travaux	nb (%)	(8)	7 (14)				
	mis aux normes	nb (%)	(24)	14 (28)				

			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des SA ¹²	Bon	< 2000 EH (116)	nb	52	52			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	45	45			
		≥ 10000 EH (23)	nb	21	21			
	Passable	< 2000 EH (116)	nb	23	23			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	7	7			
		≥ 10000 EH (23)	nb	1	0			
	Mauvais	< 2000 EH (116)	nb	38	38			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	4	4			
		≥ 10000 EH (23)	nb	0	0			
Stations de surveillance cours d'eau dégradées en N et P ¹³			%	-	57			

Systèmes de collecte			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des réseaux ¹²	Bon	< 2000 EH (123)	nb	29	29			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	24	24			
		≥ 10000 EH (25)	nb	14	14			
	Passable	< 2000 EH (123)	nb	47	47			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	17	17			
		≥ 10000 EH (25)	nb	8	8			
	Mauvais	< 2000 EH (123)	nb	45	45			
		2000 à 10000 EH (55)	nb	14	14			
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	1			

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements mis en conformité			nb	608	719			
Ouvrages singuliers suivis (DO, poste de ref./relèv. > 2000 EH avec transmission des données au SPE)			nb	-	1			

Systèmes de traitement			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evaluation du fonctionnement des stations de traitement ¹	Bon	< 2000 EH (187)	nb	113	114			
		2000 à 10000 EH (57)	nb	52	57			
		≥ 10000 EH (25)	nb	24	24			
	Passable	< 2000 EH (187)	nb	17	15			
		2000 à 10000 EH (57)	nb	1	1			
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	0			
	Mauvais	< 2000 EH (187)	nb	57	56			
		2000 à 10000 EH (57)	nb	4	1			
		≥ 10000 EH (25)	nb	0	0			
STEU non conformes en équipement aux obligations réglementaires (STEU publique)		< = 2000 EH (203)	nb	-	6 ¹⁴			
		> 2000 EH (76)	nb		1			

¹² Selon la méthodologie du SATESE

¹³ Réseaux RID, RCS et RCO - percentile 90 en année N on connaît les données N-2

¹⁴ Chenoise, Favières, Ozouer-le-Voulgis, Villiers-Saint-Georges, Signy-Signets et Yebles

STEU non conformes en performance aux obligations réglementaires (STEU publique)	< = 2000 EH (203)	nb		30				
	> 2000 EH (76)	nb		12				

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
STEP mises en route	nb		11	6				
	cumul		286	286				
STEP traitant l'azote et/ou le phosphore	< 2000 EH	nb	14	14				
	2000 à 10000 EH	nb	23	26				
	> 10000 EH	nb	23	23				

Eaux usées et assainissement non collectif			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zonages eaux usées réalisés	nb		11 (cumul = 345)	7 (cumul = 352)				
Nombre de SPANC créé	nb		0 (cumul = 96)	3 (cumul = 99)				
réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée	cumul		805 (11)	1398 (22)				
Opérations de réhabilitation de l'ANC pour les collectivités disposant d'un réseau eaux pluviales structurant ⁴	cumul		-	-				

Eaux pluviales			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes de schémas directeurs pluviaux réalisées	nb			0				
Zonages EP mis en place ⁴	nb			1				
Opérations de travaux de traitement des EP ⁴	nb			1				
Nombre de MO sensibilisé sur la gestion des EP				0				

Méthodologie

NC = donnée « Non Connue »

Concernant les évaluations du fonctionnement du système de collecte, du système de traitement et du système d'assainissement, les résultats sont établis selon la méthodologie du SATESE pour l'ensemble des dispositifs suivis par le SATESE. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de dispositifs expertisés par rapport à un parc total de dispositifs de 203 pour < 2000 EH, 59 pour > 2000 EH et < 10 000 EH et 23 pour > 10 000 EH. Toutes ces informations reposent sur les données de l'année n-1.

L'expertise de la conformité est établie au regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 22/06/2007. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de systèmes publics d'assainissement collectif.

Au niveau du nombre de SPANC créé il faut noter que le nombre de communes correspondant au nombre global de SPANC en 2012 est de 455.

Le nombre indiqué entre parenthèse au niveau de l'indicateur « réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée » correspond au nombre de maître d'ouvrage concerné.

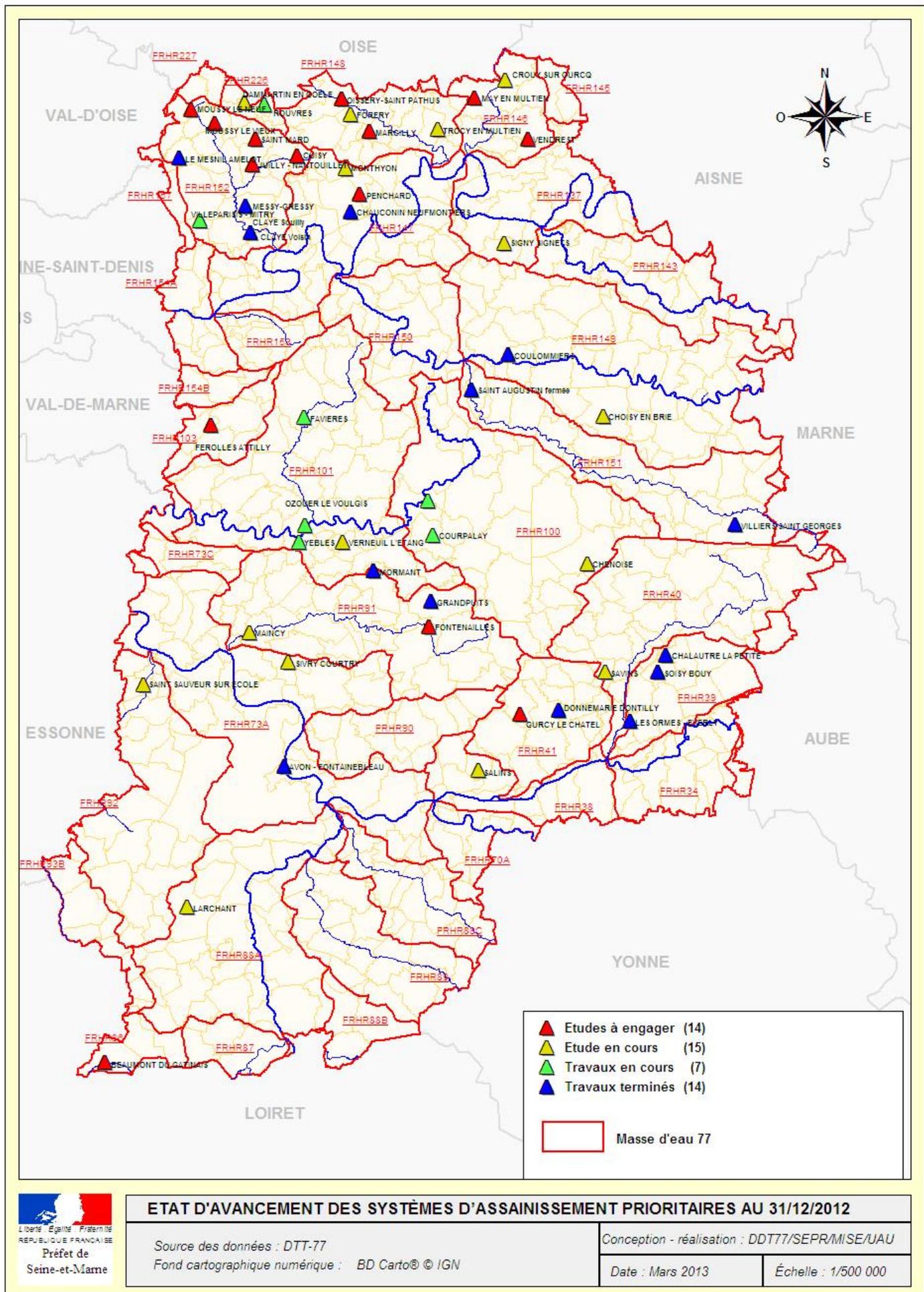
Les indicateurs relatifs aux eaux pluviales renvoient aux données collectées par l'Agence de l'eau Seine et Normandie et le Conseil général dans le cadre des subventions accordées pour ces opérations.

Actions 2013

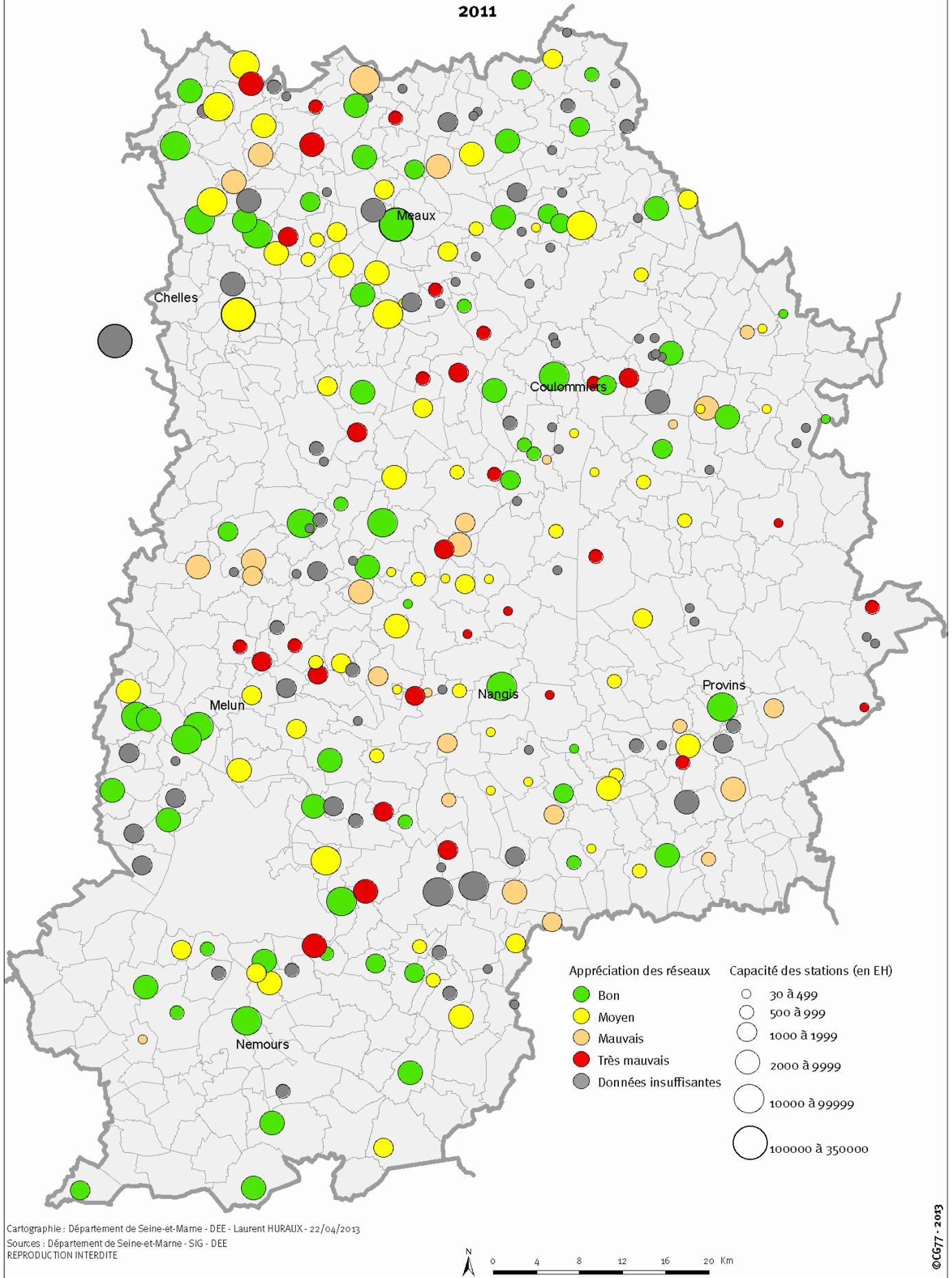
Les actions se sont poursuivies pour la mise en œuvre du SDASS avec un suivi accru de la part de l'ensemble des partenaires pour parvenir à une mise aux normes des systèmes prioritaires dans les meilleurs délais.

Le groupe de travail sur les eaux pluviales a été constitué en vue de réaliser un schéma départemental d'assainissement des eaux pluviales. Trois réunions ont déjà été menées en 2013 en vue de définir une méthodologie pour le recensement des points de rejet contribuant à dégrader les milieux récepteurs.

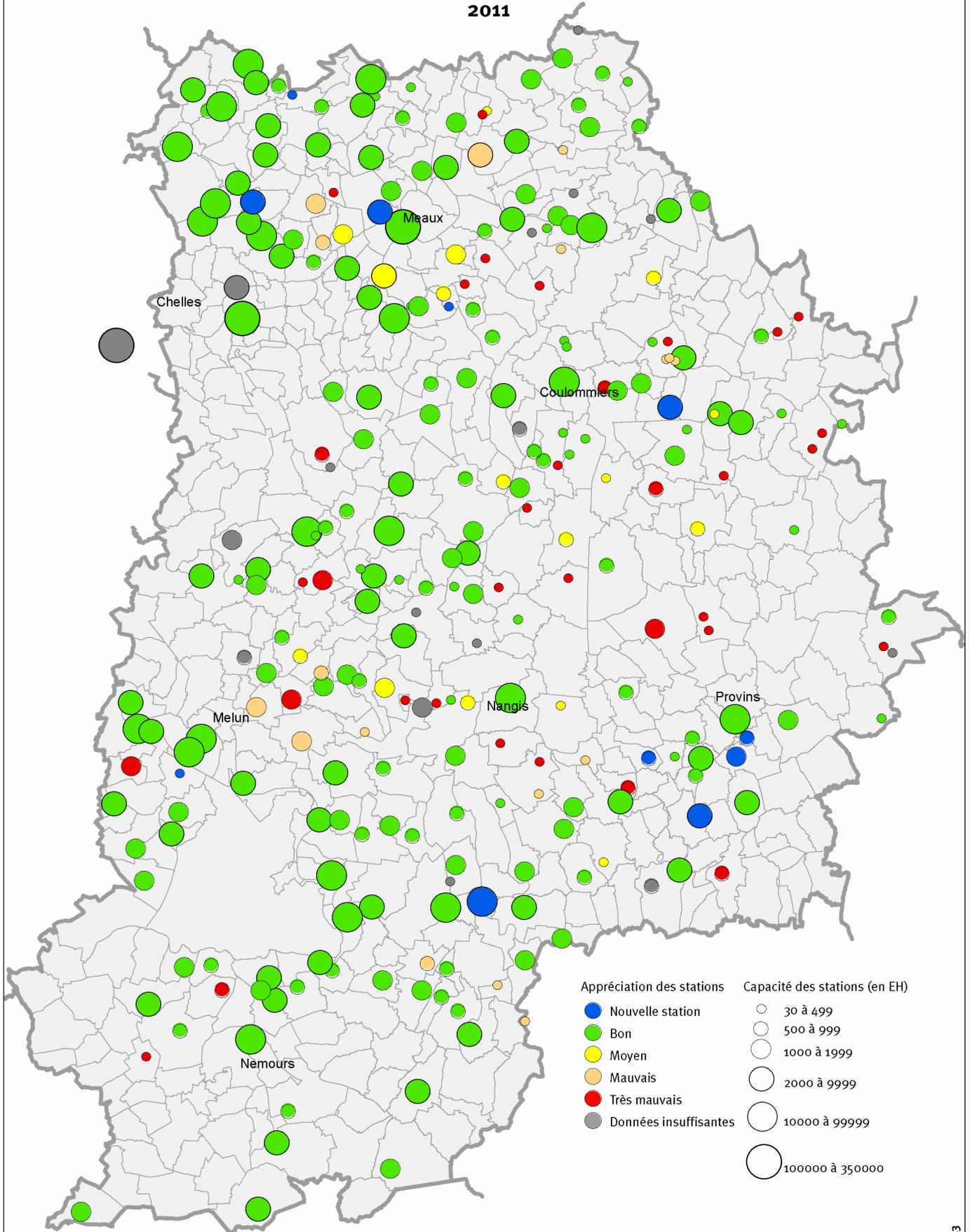
⁴ Données non disponibles en 2012. L'indicateur sera renseigné à compter de 2013



2011



2011



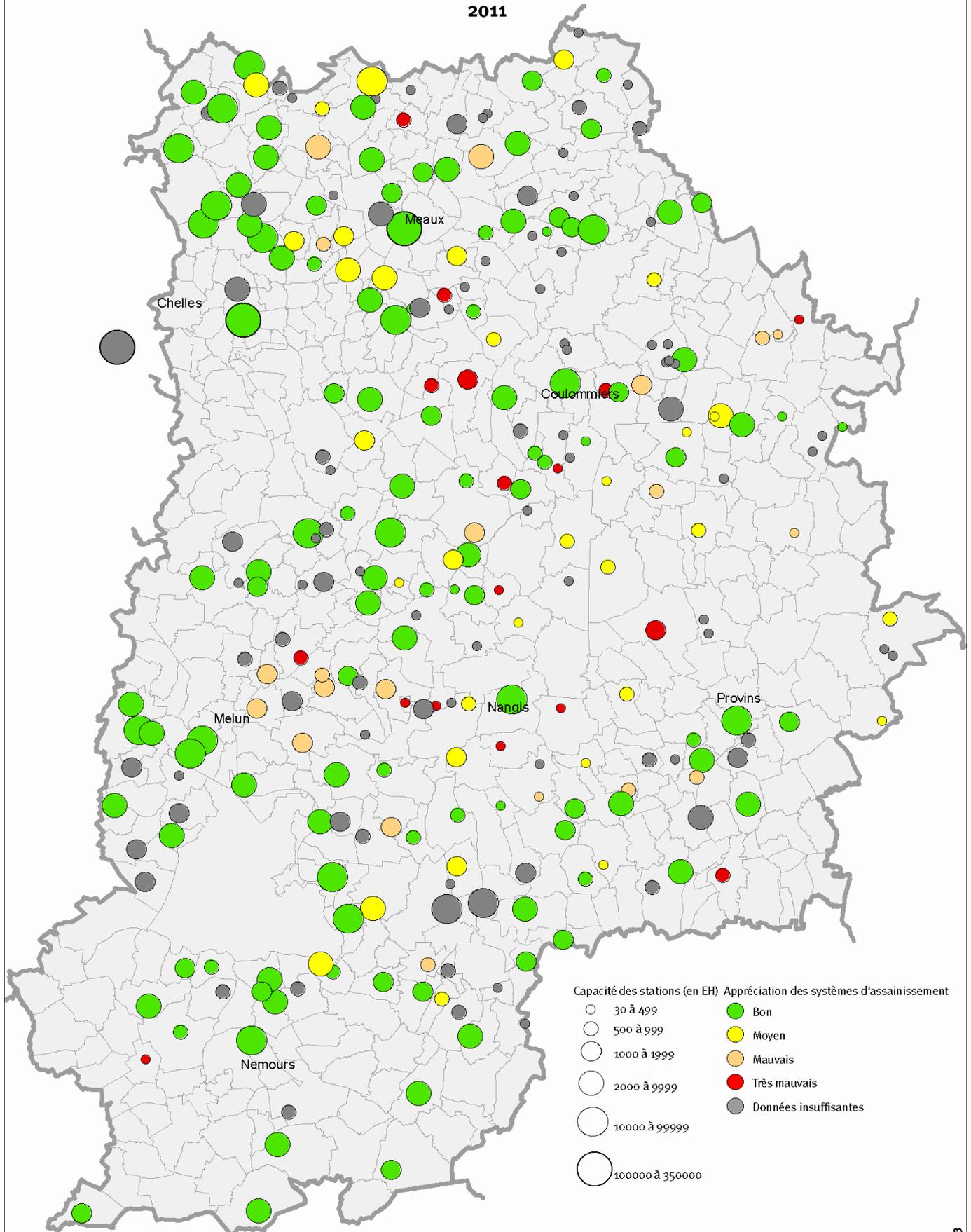
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 22/04/2013
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE



Schéma départemental d'assainissement

Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement

2011



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 22/04/2013
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE



Fiche Action 4 **Réduire les pollutions liées aux industries**

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : CCI / DRIEE UT / DDT / CG / AESN / Région IdF / Collectivités / AQUI'Brie / animateurs SAGE – contrats / AFINEGE

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

- Diminuer les risques de pollution chronique et accidentelle des milieux aquatiques.
- Réduire les rejets de substances dangereuses en agissant à la source, par traitement des rejets et élimination des déchets, en maîtrisant les rejets d'eaux de ruissellement.

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau. Objectifs DCE retranscrit par le SDAGE, plus particulièrement dans les orientations :
 - 1 : réduction des apports de matières polluantes dans les milieux
 - 6 : identifier sources et parts respectives des émetteurs et améliorer connaissances des substances dangereuses
 - 8 : promouvoir actions à la source de réduction ou de suppression de substances dangereuses
 - 9 : actions palliatives de réduction en cas d'impossibilité d'action à la source
 - 11 : limiter les risques microbiologiques d'origine industrielle
 - 21 : réduire l'incidence de l'extraction des granulats
 - 28 : inciter au bon usage de l'eau

Objectifs des actions / Effets attendus

- Prescriptions réglementaires imposées aux installations classées (ICPE)
- Identification et traitement des rejets à fort impact sur le milieu
- Régularisation des autorisations de raccordement aux systèmes d'assainissement public
- Diagnostic de pollution, conseils techniques et financiers pour l'équipement, l'amélioration de traitement, voire la suppression des rejets des industries
- Actions collectives de maîtrise des consommations et de réduction des pollutions pour certaines branches d'activités et pour les zones d'activités à enjeux

Suivi des indicateurs

Approche collective ZAE prioritaires (50 ZAE identifiées)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collectivités ayant engagé une action groupée sur les ZAE prioritaires	Nbre	-	-				
Entreprises des ZAE prioritaires présentes aux réunions d'information	Nbre	-	-				
Diagnostics réalisés sur les ZAE prioritaires	Nbre	-	-				
Pour ces entreprises diagnostiquées	Arrêtés de branchement formalisés	Nbre	-	-			
	Conventions de déversement signées	Nbre	-	-			
	Entreprises conformes / diagnostic	Nbre	-	-			
	Technologies propres aidées	Nbre	-	-			
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre	-	-			
Industriels au « 0 phyto »	Nbre	-	-				

Approche individuelle liste unique d'industriels

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entreprises de la liste n'ayant pas engagé d'action/ NC majeure (rouge)	Nbre	-	-				
Entreprises de la liste ayant initié un plan d'actions/NC majeure (orange)	Nbre	-	-				
Entreprises de la liste ayant levé leur NC majeure/NC majeure (vert)	Nbre	-	-				
Entreprises ayant engagé des actions en terme d'économies d'eau	Nbre	-	-				
Part de l'eau consommée par les industriels en Seine-et-Marne	%	-	8,5				
Pour ces entreprises ayant levé leur NC majeure	Technologies propres aidées	Nbre	-				
	Arrêtés d'autorisation de déversement	Nbre	-				
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre	-				

Méthodologie

Approche collective ZAE prioritaires

- Evaluer les actions déjà engagées dans le domaine sur les ZAE concernées
- Identifier les relais et compétences assainissement pour chaque ZAE
- Réaliser un diagnostic assainissement des entreprises de chaque ZAE
- Former des lots d'entreprises en fonction de leur impact sur le milieu
- Informier et sensibiliser les entreprises aux problématiques de raccordement/ déversement
- Formaliser avec les industriels un plan d'actions de mise en conformité
- Assurer le suivi des actions menées

Approche individuelle liste unique

- Valider la liste unique d'entreprises
- Déterminer la non-conformité majeure (NC majeure)
- Evaluer l'état de conformité des entreprises / cette NC majeure
- Accompagner les entreprises à la formalisation d'un plan d'actions
- Assurer le suivi des actions menées

Actions 2013

Dans le cadre du groupe de travail industrie, 3 axes principaux d'actions ont été définis depuis, la signature du Plan :

- La sensibilisation des maîtres d'ouvrage concernés par les 50 ZAE sous la forme de réunion d'information territoriale dans le but de pouvoir lancer des études exhaustives sur ces ZAE.
- L'établissement d'une liste d'industriels prioritaires dans les ICPE soumis à autorisation avec implication de la DRIEE UT et de l'Agence de l'Eau pour leur mise aux normes. Cette liste s'appuie sur les résultats RSDE et donc l'impact des rejets sur la qualité des masses d'eau.
- Rechercher à l'échelle des masses d'eau, et en fonction des paramètres de dégradation de l'état chimique, la possible implication des industriels soumis à autorisation.

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 5 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs		Bilan 2012
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / Collectivités / RFF / SNCF / Golfs / DIRIF / APRR / SANEF /	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides dans le cadre de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés.
- Engager les différents utilisateurs de pesticides à les réduire progressivement voire à aller vers le zéro phyto via une démarche d'accompagnement adapté au public visé.

Les utilisateurs de pesticides visés sont : les collectivités, les gestionnaires des routes et des voies ferrées, les gestionnaires des bâtiments publics et les golfs.

Enjeux autour de l'action

- Protection des captages AEP : captages AEP déclassés par les paramètres pesticides essentiellement par les herbicides
- Atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018 : objectif de réduction des pesticides à usage non agricole
- Bilan des 5 ans d'action du 1er PDE au 31/12/2011 :
 - 384 communes engagées soit 75 % des communes du département
 - une réduction des volumes de pesticides appliqués de 72 % entre le moment du diagnostic et le suivi des pratiques en 2011
 - soit 6,934 tonnes de pesticides non épandus suite à l'engagement des collectivités auprès d'AQUI'Brie et du Conseil général entre 2007 et 2011
 - 37 communes suivies au zéro phyto en 2011
 - 0 phyto atteint en 2009 par la DPR et 2 subdivisions DIRIF
 - 67% des golfs diagnostiqués sur le Champigny, 50 % des golfs diagnostiqués sur l'ensemble du département

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les herbicides. Les autres objectifs sont :
 - Inciter au désengagement progressivement de l'utilisation des pesticides, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de solutions alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique, mécanique ou manuel, réaménagements, gestion différenciée des tontes, lutte biologique...)
 - Faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe spontanée, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics et privés
 - Mener une action concertée sur l'entretien des talus en bordure de champs avec les agriculteurs
 - Engager les gestionnaires des bâtiments publics (Etat, collèges, lycées, université) vers le 0 phyto
 - Parvenir à développer un réel partenariat avec SNCF/RFF sur un territoire expérimental
 - Engager les gestionnaires des autoroutes
 - Elargir l'action engagée auprès des golfs à l'ensemble du département
 - Inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - Mettre en œuvre un label 0 phyto pour les collectivités et les golfs

Engagement dans la réduction des produits phytosanitaires				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes	Ensemble du département	engagées	nb	384	409				
		diagnostiquées	nb	371	396				
		sensibilisées - formées	nb	300	330				
		suivies	nb	255	323				
		au « zéro phyto »	nb	37	48				
	Sur les AAC Grenelle	engagées	nb	172	187				
		diagnostiquées	nb	168	179				
		sensibilisées - formées	nb	137	147				
		suivies	nb	135	152				
		au « zéro phyto »	nb	17	26				

Démarche de réduction des produits phytosanitaires			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume de produits n'étant plus épandu depuis le suivi (cumulé)	AQUI	litre	4565	5251				
	CG	litre	3150	3718				
	Total	litre	7715	8969				
Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	82				
	CG	%	63	60				
	Total	%	72	72				
Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi (cumulée)	AQUI	Kg	1503	1710				
	CG	Kg	962	1175				
	Total	kg	2465	2885				
Réduction des quantités de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	81				
	CG	%	61	58				
	Total	%	71	70				
Communes ne traitant plus chimiquement la voirie	AQUI	nb	59	68				
	CG	nb	45	74				
	Total	nb	104	142				
Communes pratiquant le désherbage thermique	AQUI	nb	61	65				
	CG	nb	46	64				
	Total	nb	107	129				
Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	AQUI	nb	-	131				
	CG	nb	-	179				
	Total	nb	-	310				
Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion différenciée	AQUI	nb	12	13				
	CG	nb	21	25				
	Total	nb	33	38				

Méthodologie

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2012
- Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
- Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour CG77/SEPAP hors nappe du Champigny (314 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2012
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'ensemble du département : (514 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2012
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'engagement des communes auprès de SEME et du PNR

- Période : engagement des communes entre 2009 et 2012
- Source : Seine-et-Marne Environnement et Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

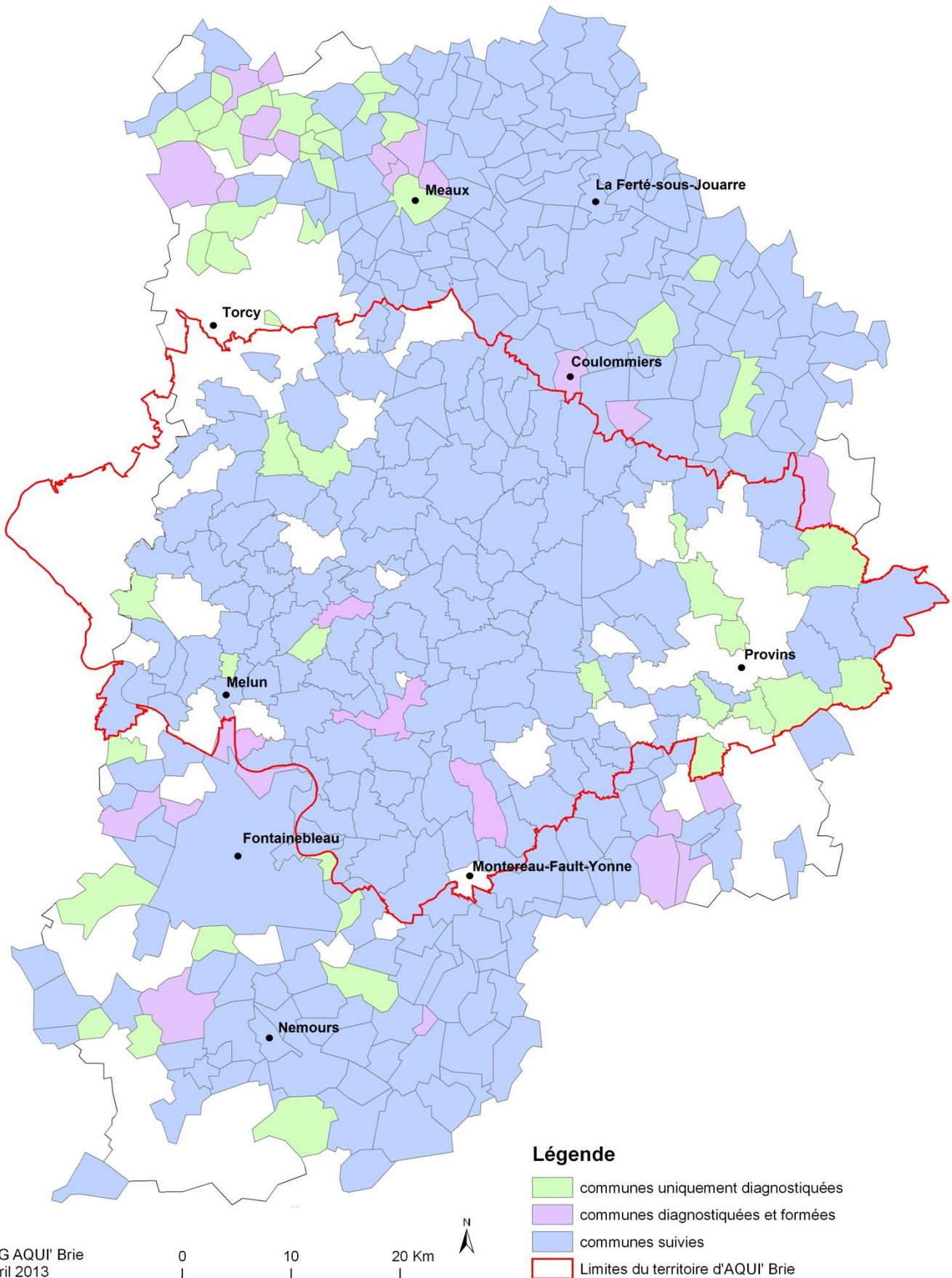
- Volume de produit n'étant plus épandu depuis le suivi : différence entre le volume en litres de produit épandu au moment du diagnostic et le volume épandu au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies)
- Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies : ratio entre le volume de produit n'étant plus épandu après suivi cumulé et le volume de produit cumulé épandu par les communes suivies au moment du diagnostic
- Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi (cumulée) : différence entre la quantité de matière active épandue au moment du diagnostic et la quantité épandue au moment du suivi. La quantité de matière active est calculée en fonction de la composition du produit : concentration en matière active en g/l X volume utilisé en l.
- Réduction des quantités de matières actives épandues par les communes suivies : ratio entre quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi cumulée et la quantité de matières actives épandues par les communes suivies au moment du diagnostic
- Communes ne traitant plus chimiquement leur voirie (en %) : nombre de communes ne traitant plus cet espace parmi les communes suivies
- Communes pratiquant le désherbage thermique : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui pratiquent le désherbage thermique
- Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique) : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui utilisent un matériel de désherbage alternatif autre que thermique (balayage mécanique, brosse désherbeuse, débroussailleuse, matériel de travail du sol)
- Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion écologique : nombre de communes ayant signé une convention biodiversité avec Seine-et-Marne Environnement (27 communes, dont 15 accompagnées par le Département et 12 accompagnées par AQUI'Brie) ou la Charte de Gestion Ecologique des Espaces Communaux avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (11 communes, dont 10 accompagnées par le Département et 1 accompagnée par AQUI'Brie).

Actions 2013

- Poursuite des actions en cours
- Prise de contact avec les gestionnaires d'autoroutes SANEF et APRR

Cartographie

- Concernant la carte quantité / surface de voirie + cimetière : du fait qu'une réduction importante n'est pas toujours synonyme de bonnes pratiques (même si c'est la marque d'un effort d'amélioration de celles-ci) et afin de mieux évaluer les pratiques des communes, la quantité de matière active utilisée a été ramenée à la surface urbanisée de la commune. Ainsi on peut estimer si les quantités utilisées sont importantes vis à vis des surfaces à traiter, et donc la marge de progression des communes.



SIG AQUI Brie
avril 2013

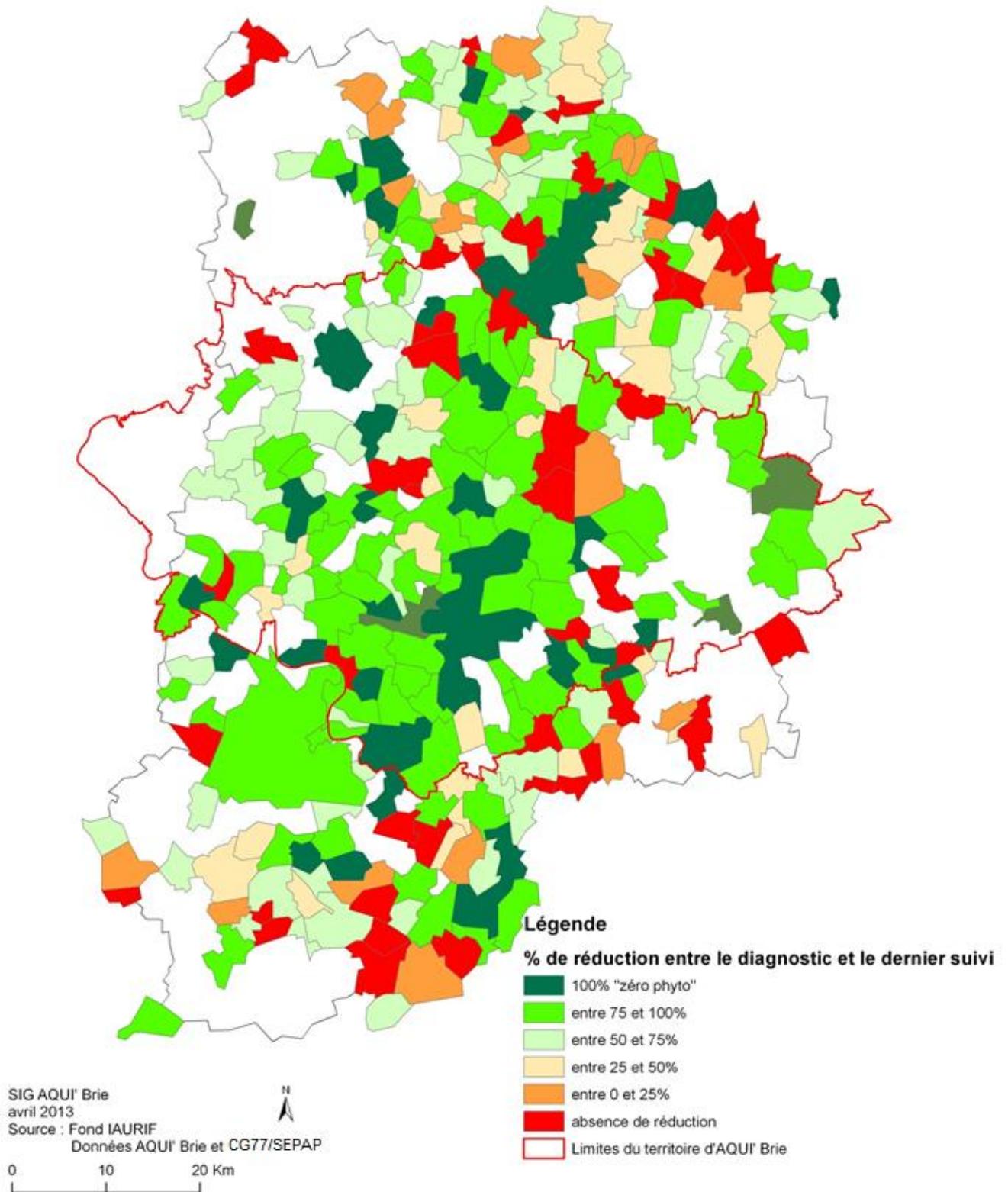
Source : Fond IAURIF

Données QUI Brie et CG77/SEPAP

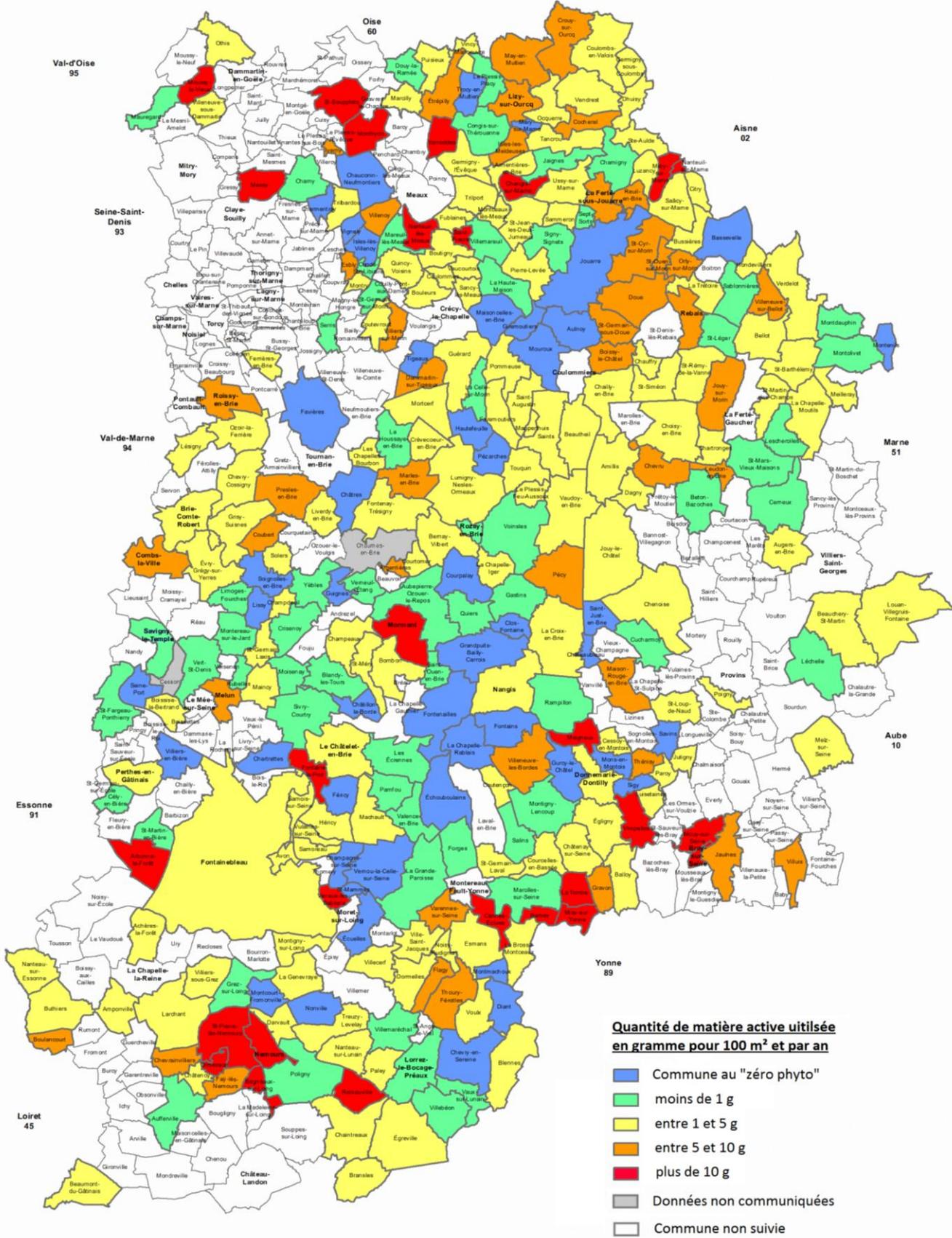
0 10 20 Km



Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (en quantité de matières actives) des communes engagées



QUANTITÉ DE PESTICIDES UTILISÉE PAR AN pondérée à la surface de voirie et de cimetière présente sur la commune (en g/100m²/an)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2012
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 6 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers une réduction des pesticides par le grand public

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / associations / Collectivités

Ensemble du département
Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides par les particuliers
- Engager les particuliers progressivement vers la réduction des pesticides via le développement de supports/vecteurs d'information/sensibilisation du grand public, une action auprès des jardiniers amateurs

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018
- Protection des captages AEP : nombreux captages AEP déclassés par les paramètres pesticides
- Bilan du 1er PDE au 31/12/2009 :
 - Développement de l'observatoire de l'eau et du site internet « rubrique particuliers » du CG
 - Mise à disposition des collectivités d'une exposition itinérante accompagnée de livrets de sensibilisation
 - Développement d'articles pour insertion dans les bulletins municipaux

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action menée auprès du grand public vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les pesticides. Les autres objectifs sont :
 - faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe dans les espaces publics et privés ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien de son jardin et son potager
 - inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - faire passer l'idée que « les pesticides c'est pas automatique »

Suivi des indicateurs

Actions auprès du Grand public		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Conseil général et de SEME	nb	-	10				
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les communes	nb	-	97				
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public	nb	-	140				
Réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée/écologique	jrs	-	16				
Participants aux réunions sensibilisation jardinage au naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée/écologique	nb	-	1041				
Supports et articles de sensibilisation mis à disposition	nb	-	15				
Visiteurs sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques	nb	-	6929				
Visites sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues	nb	-	9373				
Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau »	nb	-	-				

Origine des données

- Période : année 2012
- Source des données : association AQUI'Brie, Seine-et-Marne Environnement, Service de L'eau Potable et des Actions Préventives du Département (SEPAP), Service de l'Agriculture, de l'Aménagement Foncier et de la Forêt du Département (SAAFF), Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs

- Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Département et de SEME : nombre de communes et collectivités ayant emprunté une exposition sur la réduction des pesticides, l'acceptation de la végétation spontanée, et/ou le jardinage écologique auprès d'AQUI'Brie du Département ou de Seine-et-Marne Environnement
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les communes : somme du nombre de jour d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par des communes
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public somme du nombre de jour d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par d'autres organismes : associations, collèges, exposition par AQUI'Brie, le Département ou SEME lors d'événements...
- Réunions de sensibilisation sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée: nombre cumulé de jours de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés par Seine-et-Marne Environnement en 2012 et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs
- Participants aux réunions sensibilisation jardinage naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée : nombre cumulé de participants aux réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés par Seine-et-Marne Environnement en 2012 et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs
- Supports et articles de sensibilisation : nombre cumulé de supports de communication différents proposés par le Département, AQUI'Brie, et SEME (modèles d'articles pouvant être diffusés par les collectivités, expositions, plaquettes, campagne de communication...)
- Visiteurs sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : nombre cumulé de consultations uniques en 2012 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Visites sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues : nombre cumulé de visites en 2012 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » : nombre de communes lauréates du trophée « ZERO PHYT'Eau »

Actions 2013

- Poursuite des actions mises en place.
- Mise en place du Trophée « ZERO PHYT'Eau »

Principaux acteurs concernés : CA77 / DDT / Région / CG / AESN / DRIAFF / Producteurs d'eau / Eau de Paris / AQUI'Brie / animateurs SAGE

Zone d'action : Ensemble du département
Territoires prioritaires et AAC Grenelle privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Favoriser l'émergence d'actions permettant de réduire les risques de transfert des produits de protection des cultures par des aménagements spécifiques du paysage
- Faire évoluer les pratiques agricoles par une action de masse des agriculteurs afin de réduire l'impact sur l'environnement et la qualité de l'eau. L'objectif est la réduction d'usage des produits phytosanitaires et des intrants en favorisant une évolution des pratiques agricoles et des systèmes de production tout en garantissant la pérennité économique des exploitations
- Mettre en œuvre les actions visant à limiter voire supprimer les pollutions ponctuelles et accidentelles liées à l'activité agricole.

Enjeux autour de l'action

- Reconquête de la qualité des milieux superficiels et souterrains qui sont majoritairement déclassés par les paramètres pesticides et essentiellement les herbicides. Certains secteurs sont également fortement touchés par des concentrations en nitrates dépassant ou menaçant de dépasser les limites maximales vis-à-vis de l'alimentation en eau potable :
 - retour au bon état des masses d'eau dans des délais courts pour certaines (2015) obligeant à une évolution en profondeur et à grande échelle des pratiques culturales
 - respecter les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan Ecophyto 2018, à savoir la réduction de 50 % des pesticides si possible ;
 - s'appuyer sur les résultats obtenus ainsi que les outils mis en place dans le cadre du Bilan du 1er PDE :
 - mise en place du Conseil environnemental 77
 - réalisation d'un panel important de DAEG, (animation et conseil technique), pour permettre sur des territoires élargis d'avoir un engagement de masse des agriculteurs.
- Les actions agricoles se dérouleront en 2 temps, de 2012 à 2013 sur les bases du PDRH et de la PAC actuels puis dès 2014, en lien avec la réforme de la PAC, sur de nouvelles bases qui devront faire l'objet de discussions au cours des 2 premières années du plan.

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux souterraines et superficielles essentiellement au niveau des herbicides mais également plus largement au niveau des pesticides sans oublier les nitrates sur certains territoires. En s'appuyant sur la méthodologie développée au cours du 1er plan et afin de prendre en compte les facteurs suivants :
 - une lisibilité des actions sur un territoire donné
 - la priorisation des actions sur des zones définies comme majeures par le Grenelle de l'Environnement, à savoir les aires d'alimentation des captages (AAC) stratégiques dites Grenelle
 - les contraintes budgétaires des différents partenaires obligeant à raisonner sur la base d'enveloppes financières
- L'accompagnement technico-économique des exploitants pour la promotion de l'agriculture intégrée et de l'agriculture biologique à travers l'animation de territoire et le conseil technique – y compris en dehors des territoires prioritaires - sera le principal levier d'action collectif. L'ensemble des acteurs agricoles (coopératives, centres de gestion, conseillers privés et porteurs de projet) seront impliqués dans le cadre du Conseil environnemental 77 animé par la Chambre d'agriculture.
- Des aménagements spécifiques de l'espace, là où le risque de transfert des polluants est le plus élevé seront mis en place ou renforcés. La lutte contre les pollutions ponctuelles, notamment dans les cours de ferme, sera poursuivie. Les changements de pratiques seront appuyés par des outils d'accompagnement financiers :
 - le plan végétal pour l'environnement (PVE)
 - les mesures agro-environnementales (MAE)

- Afin de faciliter leur mise en œuvre dans le cadre du PDRH, un critère d'opportunité sera intégré dans le cahier des charges MAE eau afin de caler au mieux les mesures en fonction de la situation de chacune des exploitations et de l'urgence de l'action vis-à-vis de la reconquête de la qualité des milieux. L'objectif, dans un contexte budgétaire assez contraint, est de rechercher l'efficacité de chacune des actions afin de les rendre les plus cohérentes possibles.

Suivi des indicateurs

Connaissance des exploitations				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'exploitations				-	2650				
SAU total				-	336 000				
Surface moyenne des exploitations				-	126				

Connaissance des exploitations				2011	2012	2013	2014	2015	2016
DAEG collectés		2007/2010 526		nb	125	75			
				cumul	651	726			
DAEG collectés	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	7%	3%				
		TP	%	4%	0%				
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	5%	3%				
		TP	%	2%	0%				
DAEG exploités		2007/2010 461		nb	102	49			
				cumul	563	612			
DAEG exploités	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	6%	3%				
		TP	%	4%	0%				
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	4%	2%				
		TP	%	2%	0%				
Surface couverte par un DAEG		département	ha	19 044	10 722				
		TP	ha	0	355				

Agriculture biologique (1/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Exploitations certifiées	Grandes cultures	département	nb	25	27					
			ha	2 895	3 071					
		TP	nb	0	3					
			ha	0	181					
		Maraichage	département	nb	26	33				
				ha	46	77				
	TP		nb	0	24					
			ha	0	9					
	Arboriculture, horticulture et pépinière	département	nb	7	9					
			ha	24	26					
		TP	nb	0	1					
			ha	0	1					
	Elevage et Polyculture-élevage (surface uniquement les prairies permanentes)	département	nb	13	14					
			ha	262	258					
		TP	nb	0	20					
			ha	0	1					
	Total (y compris apiculture)	département	nb	74	86					
			ha	3 240	3 447					
TP		nb	0	226						
		ha	0	14						
Animation réalisée sur le bio par la CA 77			j	350	350					

Contractualisation (1/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE Bio (BIOMAINT et BIOCONV uniquement)	Exploitations	département	nb	0	50				
		TP	nb	5	7				
	Surfaces aidées	département	ha	0	1 872				
		TP	ha	519	195				
	Part de surface potentielle de contractualisation	département	%	0	0,58				
		TP	%	1	0,38				
Montant de financement [1]	département	€	0	383 480					
	TP	€	623 896	57 386					
PVE	Désherbage mécanique	dossiers déposés	département	nb	24	17			
			TP	nb	-	-			
		dossiers financés	département	nb	24	17			
			TP	nb	-	-			
	Optimisation des apports	dossiers déposés	département	nb	55	27			
			TP	nb	-	-			
		dossiers financés	département	nb	55	27			
			TP	nb	-	-			
	Economies d'eau	dossiers déposés	département	nb	4	9			
			TP	nb	-	-			
		dossiers financés	département	nb	4	9			
			TP	nb	-	-			
	Aires de remplissage	dossiers déposés	département	nb	19	17			
			TP	nb	-	-			
		dossiers financés	département	nb	19	17			
			TP	nb	-	-			
	Aménagements agro-écologiques	dossiers déposés	département	nb	10	3			
			TP	nb	-	-			
		dossiers financés	département	nb	10	3			
			TP	nb	-	-			
total	dossiers déposés	département	nb	91	81				
		TP	nb	-	-				
	dossiers financés	département	nb	86	80				
		TP	nb	-	-				
Montants de financement	département	€	404 808	512 401					
	TP	€	-	-					

Contractualisation (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE Eau [2]	Phyto 4-5 (primo engagés, reconduction et extension)	exploitations engagées	nb	11	16				
		/exploitations potentielles	%	2	3				
		surface concernées	ha	948	2 064				
		/surfaces potentielles	%	2	4				
		Financement/an	€	919 500	317 510				
	Phyto 14-15	exploitations engagées	nb	0	0				
		/exploitations potentielles	%	0	0				
		surface concernées	ha	0	0				
		/surfaces potentielles	%	0	0				
		Financement/an	€	0	0				
	Phyto 4-5 + Ferti 01	exploitations engagées	nb	0	2				
		/exploitations potentielles	%	0	0,3				
		surface concernées	ha	0	269				
		/surfaces potentielles	%	0	1				
		Financement/an	€	0	98 784				

MAE Biodiversité et Natura 2000	Mesures	exploitations engagées	nb	0	11				
		/exploitations potentielles	%	0	2				
		surface concernées	ha	0	61				
		/surfaces potentielles	%	0	0,1				
		Linéaire d'éléments fixes de paysage mis en place ou entretenus [3]	m	0	5237				
		Financement/an	€	0	33 033				

Connaissances de l'évolution des pratiques			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pratiques Azote [4]	Azote épandu sur blé	kg/ha	174	184				
	Excédent à la récolte blé tendre d'hiver	kg/ha	16	25				
	Reliquat entrée d'hiver (moyenne NO3 réseaux 3H)	kg/ha	74	71				
	Reliquat sortie d'hiver (moyenne NO3 77 3 H)	kg/ha	62	59				

Pratiques Phyto [5]	IFT des 25 exploitations DEPHY [6]	herbicides	IFT	1,65	1,95				
		hors-herbicides	IFT	2,40	2,54				
	IFT issus des DAEG restitués sur l'année [7]	herbicides	IFT	1,60	0,00				
		hors-herbicides	IFT	3,00	0,00				
	IFT des exploitations en MAE Eau	herbicides	Nbre	70	80				
			IFT	1,03	1,06				
		hors-herbicides	Nbre	93	89				
			IFT	1,62	1,62				

Animation			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculteurs ayant suivi une formation PI*	département	nb	16	7				
	TP	nb	16	7				

[1] 2ème Pilier de la PAC

[2] Territoires prioritaires

[3] (bandes enherbées, haies, bosquets,...) dans le cadre du PVE et des MAE Biodiversité et Natura 2000

[4] moyenne sur le réseau des 200 parcelles suivies sur le Champigny et la Voulzie (réseau qui sera prochainement élargi dans le cadre du programme AZUR)

[5] moyennes

[6] réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires (action du Plan Ecophyto 2018)

[7] indicateur non comparable d'une année sur l'autre

Méthodologie et commentaires

Territoires Prioritaires

Le calcul des indicateurs sur les territoires prioritaires ne reprend que les communes concernées par les MAE Eau. Il s'agit donc en 2012 des mêmes territoires historiques que pour le PDE 1 (soit 61 communes pour les 5 territoires historiques).

Agriculture biologique : (source CA77)

Les données sont issues du suivi réalisé par la Chambre d'agriculture. Elles sont précises sur les domaines grandes cultures et polyculture élevage mais restent approximatives sur les surfaces en arboriculture et élevage strictes.

Les informations ne renseignent pas le caractère des surfaces en agriculture biologique entre les surfaces certifiées et en cours de conversion.

Le temps d'animation correspond au temps des agents de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne passé sur des actions en agriculture biologique.

MAE bio : (Source DDT)

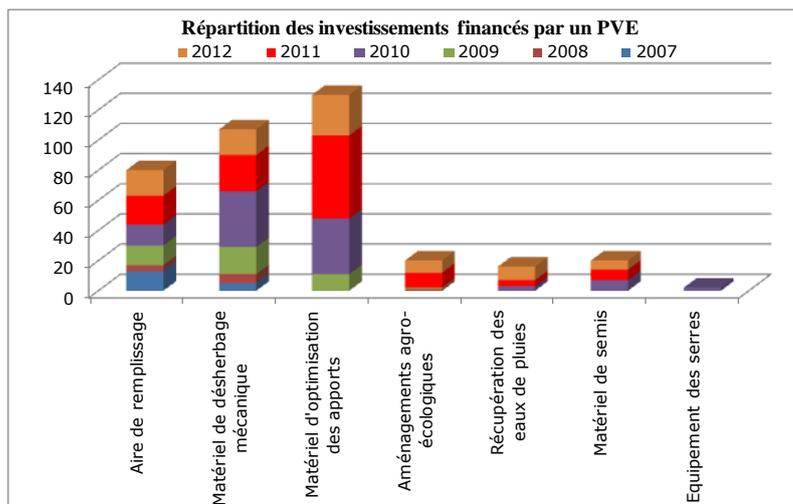
Les MAE Agriculture Biologique comprennent les mesures BIOMAIN et BIOCONV et correspondent au 2nd pilier de la PAC. Elles ne prennent pas en compte le 1^{er} pilier (SAB) et les mesures spécifiques de la Région (ATABLE).

PVE : (Source DDT)

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers PVE ainsi que les montants des investissements sont renseignés pour l'ensemble du département sans possibilité de localiser les agriculteurs. Les informations sont données par type d'investissement sans distinguer les dossiers déposés des dossiers financés. Les équipements des serres ne font pas partie des mesures financées dans le cadre du PDE.

Animation : (Source CA77)

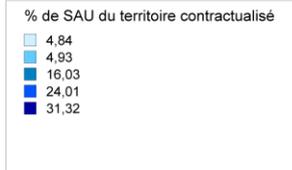
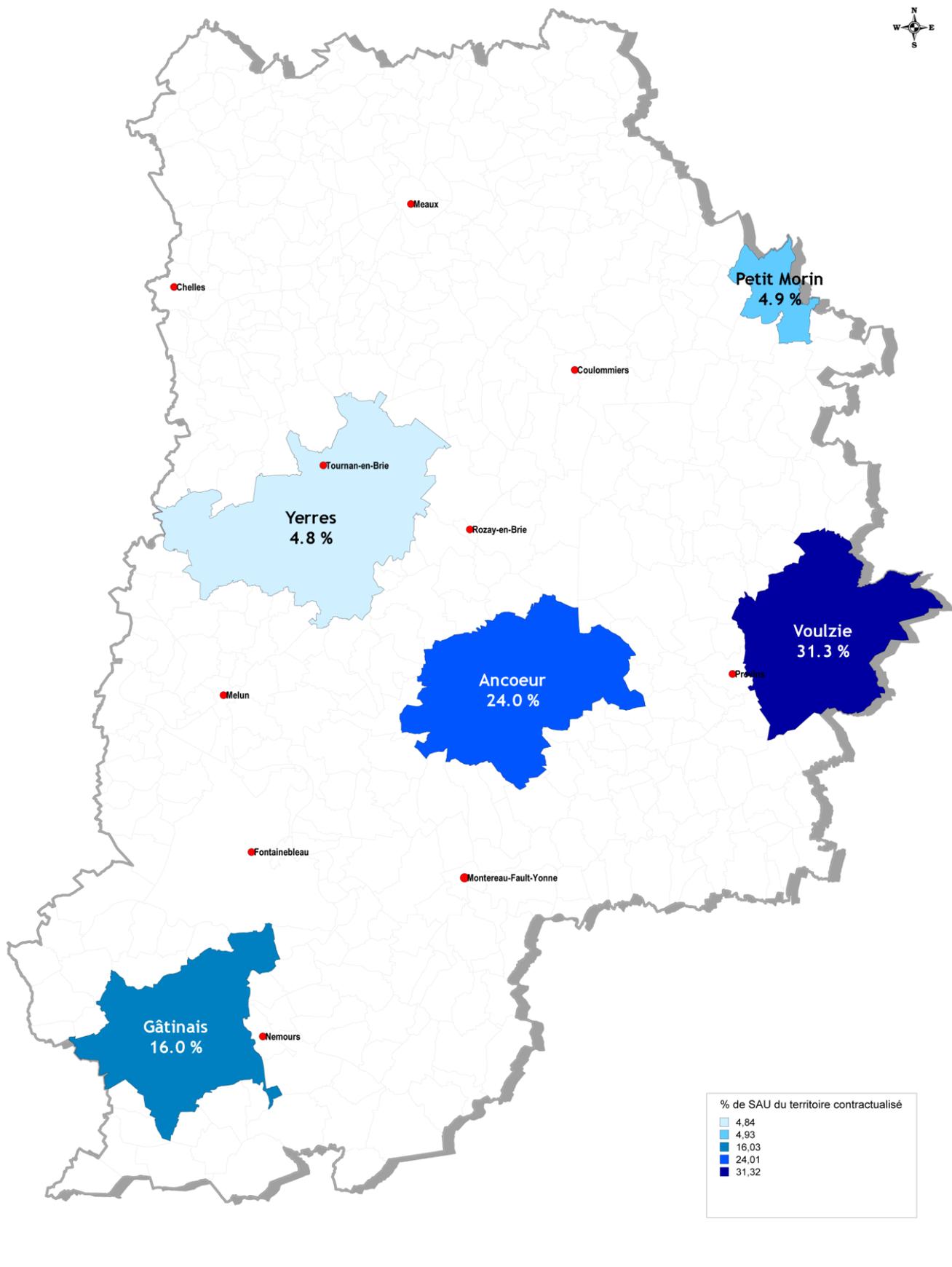
Les formations en production intégrée sont réalisées par la Chambre d'Agriculture. Elles sont organisées dans le cadre de l'animation des territoires prioritaires mais sont également ouvertes à l'ensemble des agriculteurs.



Actions 2013

- Développement des actions sur les aires d'alimentation de captage Grenelle, ayant atteint le niveau du programme d'actions, notamment au travers d'une animation spécifique sur les aires de la Fosse de Melun et du Gâtinais.
- Poursuite de la réalisation des DAEG sur tout le département en partenariat avec les membres du Conseil Environnemental 77 afin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques agricoles pour renseigner l'étude des pressions sur les AAC.
- Poursuite des actions de sensibilisation à la production intégrée au travers de réunions spécifiques, et de la diffusion des *Info.pl@ine Production intégrée*.
- Développement de l'outil d'enregistrement des pratiques agricoles *Mes P@rcelles* afin de proposer un service complet de suivi et de conseil des pratiques culturales.
- Poursuite des actions pour le développement de la production biologique sur l'ensemble du département avec la possibilité de renforcer les actions de sensibilisation sur les territoires prioritaires.
- Poursuite des actions développées dans le cadre d'ECO PHYTO 2018 notamment le suivi des fermes expérimentales dans le centre et le sud du département.

Cartographie



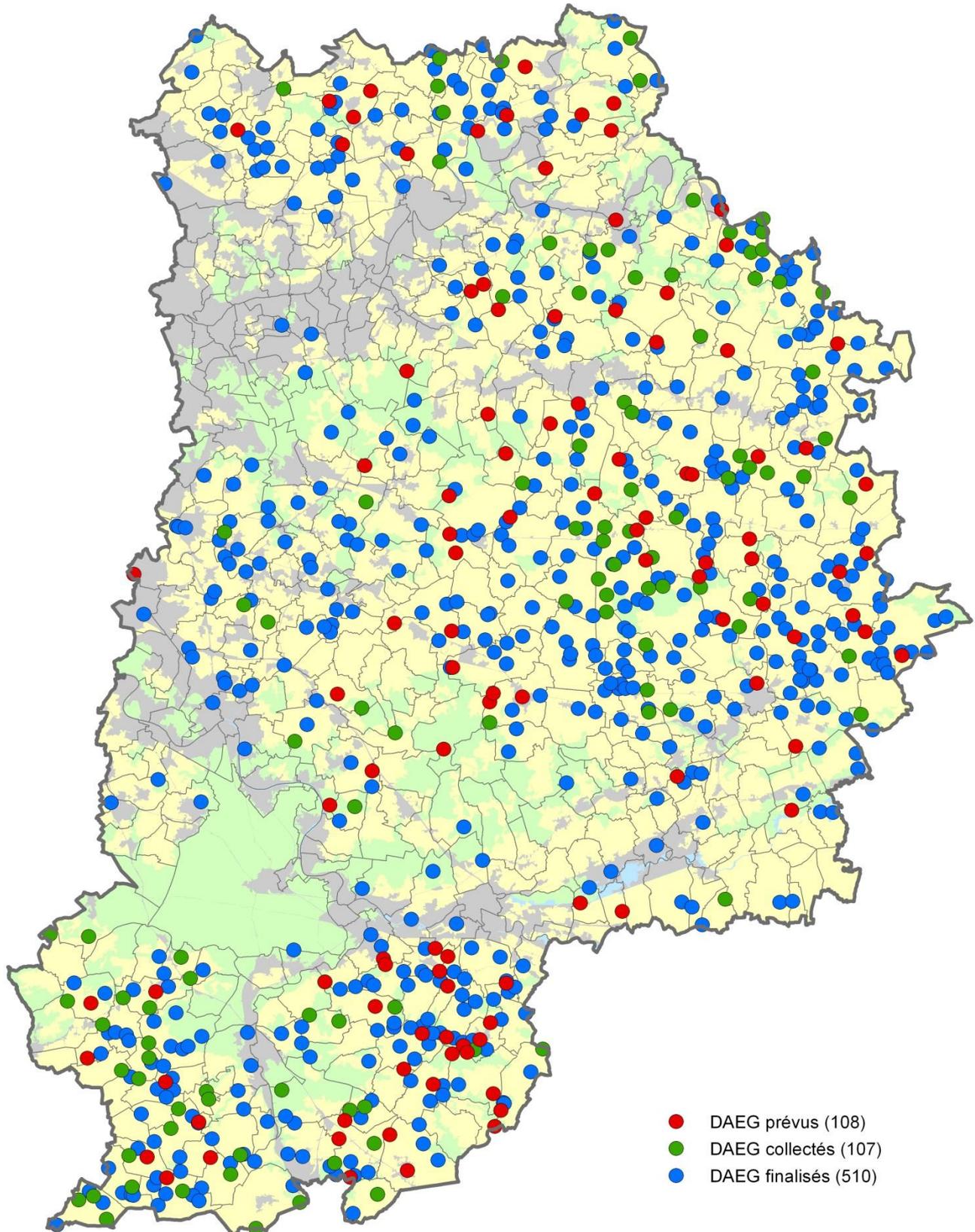
Engagement en MAE Eau en 2012 (cumulé depuis 2007)



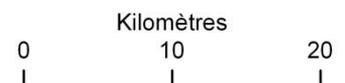
Source des données : SADR-UAEM
Fond cartographique numérique : BD Carto © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/MSI/UGAD/LC

Date : Mai 2013



Source : Pôle Agronomie et Environnement - CA77
Fond de carte : Mos2008 du SIGR de l'IAU-IdF
Réalisation : SIG Pôle Agronomie et Environnement - CA77 - 18 mars 2013



Principaux acteurs concernés : DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / ONEMA / Fédération de pêche / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département
Rivières classées en liste 1 et 2 immédiat privilégiées pour la restauration hydromorphologique

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des milieux aquatiques

Enjeux autour de l'action

Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue, afin de restaurer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Dans le même sens, l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE nécessite d'entreprendre des actions pour restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci doivent porter à la fois sur les ouvrages (pour assurer les continuités écologiques piscicoles et sédimentaires) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau)

Les rivières sont des milieux sensibles, dont le fonctionnement doit être conservé voire restauré pour les cours d'eau fortement artificialisés. La continuité écologique doit être recherchée, permettant ainsi le libre transport des sédiments et des organismes vivants le long des cours d'eau.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau pour répondre aux objectifs de la DCE de bon état écologique des cours d'eau et assurer les continuités écologiques
- Favoriser l'entretien des cours d'eau dans le respect du SDAGE
- Faciliter la structuration des syndicats de rivières à une échelle adaptée : plus de secteurs orphelins sur le département et renforcer la technicité des syndicats de rivière sur l'ensemble du département
- Faciliter une utilisation partagée de la rivière entre les différents usagers
- Assurer une base de connaissance permettant notamment un suivi de la qualité des rivières (réalisation et mise à jour des documents de gestion : SDVP / PDPG ; poursuite d'un réseau de surveillance)

Suivi des indicateurs

Entretien de cours d'eau		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé un programme d'entretien	nb	30	30				
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé au moins une opération hydromorpho ou continuité en plus de l'entretien	nb	5	9				
Linéaire de cours d'eau entretenu	km	210	190				
	%	18	16				
Linéaire de cours d'eau orphelins	km	430	430				

Restauration de cours d'eau – hydromorphologie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes globales depuis 2007 (PDE1)		cumul	19	20			
ME ¹⁵ avec étude globale hydromorpho dont déclouonnement		nb	-	-			
Hauteur de chutes effacée	tous cours d'eau	m	1,34	1,9			
		cumul	1,34	3,24			
	cours d'eau liste 2	m	1,34	1,9			
		cumul	1,34	3,24			
Réalisation objectif		%	-	-			
Linéaire reconnecté entre des ouvrages existants ou ayant existé	tous cours d'eau	km	3,7	4,1			
		cumul	3,7	7,8			
	cours d'eau liste 2	km	3,7	4,1			
		cumul	3,7	7,8			
Opérations aidées en termes de déclouonnement	tous cours d'eau	effacements/arusement		nb	1	1	
				cumul	1	2	
		ouverture permanente de vannages		nb	7	8	
				cumul	7	15	
	solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels		nb	1	1		
			cumul	1	2		
	cours d'eau liste 2	effacements/arusement		nb	1	1	
				cumul	1	2	
ouverture permanente de vannages		nb	5	8			
		cumul	5	13			
solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels		nb	1	1			
		cumul	1	2			
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2		nb	-	-			
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2 par rapport à l'arrêté préfectoral de classement		%	-	-			
Opérations aidées en termes de renaturation		nb	0	1			
		cumul	0	1			
Linéaire renaturé (1)		km	0	1,1			
		cumul	0	1,1			
Opérations aidées en termes de reconquête de zones d'expansion des crues		nb	0	0			
		cumul	0	0			
Superficie reconquise		ha	0	0			
		cumul	0	0			

Méthodologie

(1) hors renaturation passive (auto renaturation d'un linéaire suite à la suppression d'un barrage)

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). A ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

Actions 2013

Les arrêtés de classements au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement seront notifiés aux propriétaires des ouvrages concernés. La mise en œuvre d'un plan d'action départemental sera mis en place sur ce sujet avec notamment une organisation des services.

La fédération de pêche et l'AESN finaliseront leur convention de partenariat « CONTRAT ANIMATION 2013-2018 - FDPMA Île-de-France », qui portera notamment sur l'accompagnement des actions de restauration écologique et la formation de relais de terrains.

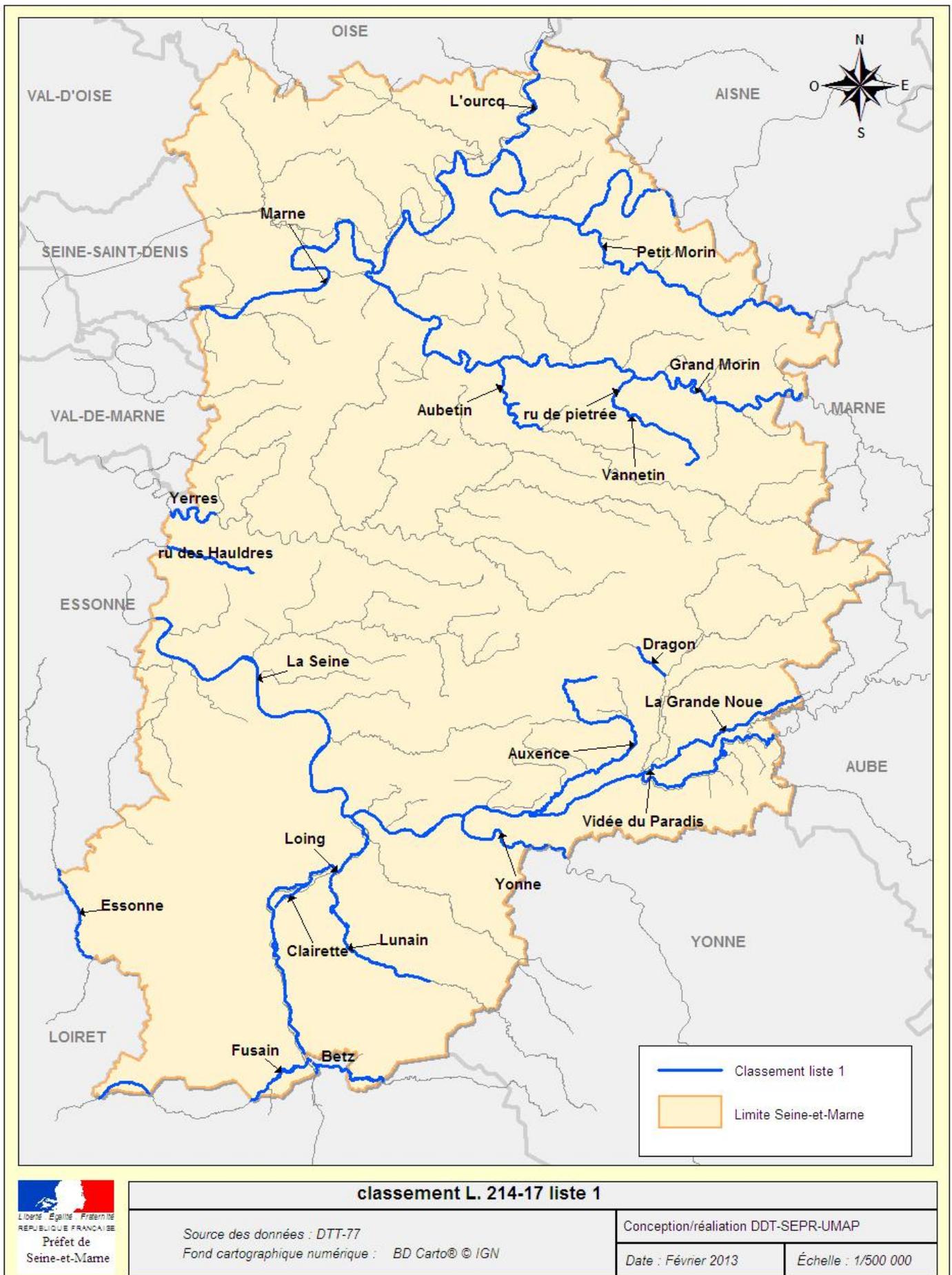
Cartographie

¹⁵ Masse d'Eau

QUALIFICATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU SEINE ET MARNAIS

(réalisée en 2009)







Axe 3 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 9 Préserver les zones humides Créer la *Trame Verte et Bleue*

Bilan 2012

Principaux acteurs concernés : DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / SEME / Aven Grand Voyeux / Fédération de pêche / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des zones humides

Enjeux autour de l'action

- Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue (en réalisant un schéma régional de cohérence écologique, le SRCE), afin d'améliorer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Par ailleurs, le SDAGE recommande de mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides, et de préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Les zones humides ont fortement régressé en Ile de France; il s'agit donc de préserver les zones humides existantes et de reconquérir les zones humides dégradées, à la fois pour leur intérêt en termes de biodiversité, de régulation du régime des eaux, et d'épuration des eaux.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Meilleure connaissance des zones humides du département et caractérisation des zones humides à enjeux
- Action coordonnée sur les zones humides pour améliorer la biodiversité et la qualité des nappes
- Préservation des zones humides à enjeu et mise en place d'une gestion adaptée
- Reconquête de zones humides dégradées
- Action cohérente et coordonnée sur les trames vertes et bleues en lien avec le SRCE

Suivi des indicateurs

Zones humides		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Opposition à demande « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	Nb	-	0				
	<i>cumul</i>	-	0				
Arrêté « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	nb	-	5				
	<i>cumul</i>	-	5				
Surface de zone humide perdue avec arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	128				
	<i>cumul</i>	-	128				
Surface de zone humide restaurée et/ou gérée après arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	31				
	<i>cumul</i>	-	31				
Communes assistées par SEME ou Aven pour la révision de leur PLU	nb	-	39				
	<i>cumul</i>	-	39				
PLU adoptés, aidé par SEME et Aven et ayant adopté des zonages zone humide	nb	-	0				
	<i>cumul</i>	-	0				

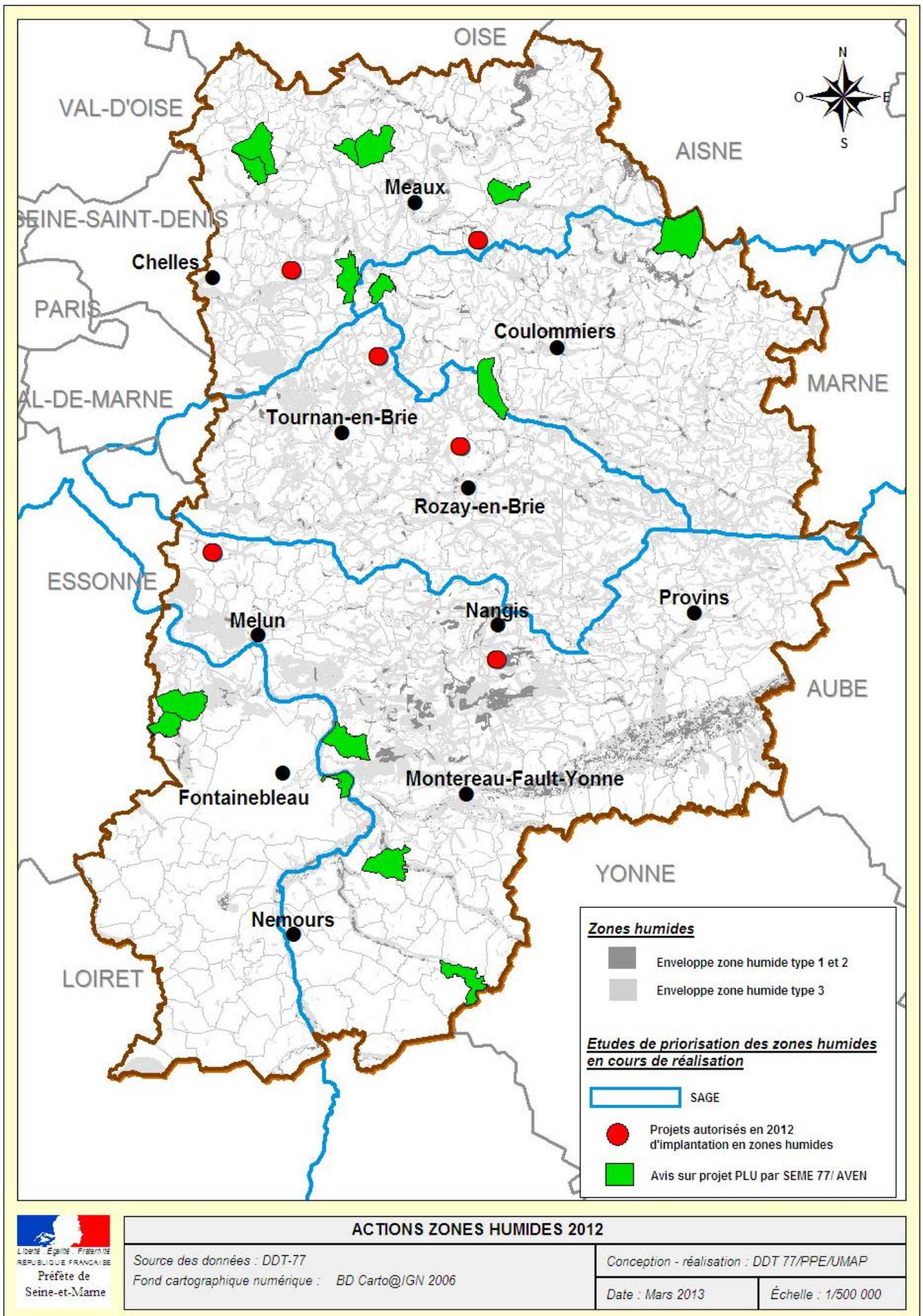
Méthodologie

Actions 2013

Communication auprès des collectivités sur les intérêts de la protection des zones humides ainsi que les outils qui sont disponibles pour leur protection via notamment les documents d'urbanisme.

Participation de SEME et AVEN aux réunions des personnes publiques associées.

Cartographie



Principaux acteurs concernés : CG / Région / AESN / Etat / Europe/AQUI'Brie

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Recenser l'ensemble des moyens financiers, humains et de gouvernance mobilisés pour la mise en œuvre du Plan

Enjeux autour de l'action

- Faire ressortir :
 - les moyens apportés par les 5 financeurs du Plan
 - les thématiques qui mobilisent le plus de moyens
 - l'importance des actions régaliennes

Objectifs des actions / Effets attendus

- S'assurer que les thèmes mis en avant dans le PDE sont montés en puissance au cours de la mise en œuvre du Plan
- Mesurer l'évolution du département au niveau de la gouvernance

Suivi des indicateurs

Moyens financiers

Total des subventions en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	Département	M€	2,2	2,23				
	Région	M€	0,66	1,96				
	AESN	M€	7,5	13,3				
Assainissement	Département	M€	9,2	6,25				
	Région	M€	3,4	3,2				
	AESN	M€	18,2	20				
Rivières et zones humides	Département	M€	0,39	0,28				
	Région	M€	0,46	0,18				
	AESN	M€	2,1	3,15				
Actions préventives en zone non agricole	Département	M€	0,013	0,02				
	Région	M€	0,004	0,02				
	AESN	M€	0,006	0,09				
Actions préventives en zone agricole	Département	M€	0,37	0,32				
	Région	M€	0,41	0,26				
	AESN	M€	0,48	1,58				
	Etat	M€	0,29	0,4				
	Europe	M€	0,78	0,2				
Actions préventives industrielles (dépollution)	AESN	M€	1,25	4,2				
Animation	Département	M€	0,24	0,44				
	Région	M€	0,19	0,39				
	AESN	M€	1,5	1,5				

Total des travaux aidés en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable		M€		27,4				
Assainissement		M€		51,6				
Rivières et zones humides		M€		6,5				
Actions préventives en zone non agricole		M€		0,1				
Actions préventives en zone agricole		M€		3,4				
Actions préventives industrielles + dépollution		M€		6,4				

Eau potable Aide en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Interconnexion	Département	M€	0,58	0,96				
	Région	M€	0,64	1,96				
	AESN	M€	5,5	8,8				
Unité de traitement	Département	M€	0,74	1,11				
	Région	M€		0				
	AESN	M€	1	3,8				
Nouvelle ressource	Département	M€	0,56	0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€	0,71	0,15				
Protection de captage	Département	M€	0,038	0,029				
	Région	M€	0,01	0				
	AESN	M€	0,1	0,076				
Etude AAC	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€		0,047				
Château d'eau	réhabilitation	Département	M€	0,18	0,081			
		Région	M€		0			
		AESN	M€	0,29	0,42			
	création	Département	M€		0			
		Région	M€		0			
		AESN	M€		0			
Economie d'eau	Département	M€	0,1	0,054				
	Région	M€		0,013				
	AESN	M€	0,035	0				
Renouvellement de réseau	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€		0				
Animation	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€	0,07	0,085				

Assainissement en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Station d'épuration	Département	M€	4,9	2,46				
	Région	M€	4,3	2				
	AESN	M€	2,6	4,67				
Réseau d'assainissement	réhabilitation	Département	M€		0,23			
		Région	M€		0,57			
		AESN	M€		2,1			
	création	Département	M€	2,3	2,74			
		Région	M€	0,12	0,13			
		AESN	M€	9,1	7,87			
Eaux pluviales	dépollution	Département	M€	0,031	0,031			
		Région	M€		0			
		AESN	M€	0,17	0,04			
	gestion alternative	Département	M€	0,08	0,014			
		Région	M€	0,1	0			
		AESN	M€	0,02	0,70			
Assainissement non collectif	Département	M€	1,8	0,75				
	Région	M€	0,62	0,47				
	AESN	M€	4,6	4,6				
Zonage assainissement	Département	M€		0,012				
	Région	M€		0				
	AESN	M€		0,063				
Animation	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€	0,54	0,57				

Rivières et zones humides ¹⁶ en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entretien	Département	M€	0,27	0,21				
	Région	M€		0				
	AESN	M€	0,20	0,29				
Restauration / renaturation	Département	M€	0,1	0,038				
	Région	M€	0,12	0,082				
	AESN	M€	1,8	1				
Continuité écologique	Département	M€		0,02				
	Région	M€		0				
	AESN	M€		0,23				
Etude de bassin versant	Département	M€	0,008	0,014				
	Région	M€	0,33	0,095				
	AESN	M€	0,12	0,19				
Lutte contre les inondations	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN	M€		0				
Autres actions (acquisition foncière*)	Département	M€		0				
	Région	M€		0				
	AESN*	M€		1,44				
Animation	Rivières	Département	M€		0			
		Région	M€		0			
		AESN	M€	0,37	0,18			
	Zones humides	Département	M€		0			
		Région	M€		0			
		AESN	M€	0,11	0,33			
	SAGE	Département	M€	0,012	0,012			
		Région	M€	0,06	0,087			
		AESN	M€	0,1	0,054			
	Contrat de bassin	Département	M€		0			
		Région	M€	0,044	0,058			
		AESN	M€	0,1	0,091			

Actions préventives en zone non agricole en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Matériel de désherbage alternatif	Département	M€	0,013	0,022				
	Région	M€	0,004	0,017				
	AESN	M€	0,006	0,09				
Animation	AQUI'Brie	Département	M€	0,05	0,04			
		Région	M€	0,05	0,05			
		AESN	M€	0,06	0,05			
	Seine-et-Marne Environnement	Département	M€		0			
		Région	M€		0			
		AESN	M€		0			

Actions préventives en zone agricole en M€ (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
PVE	Département	M€	0,1	0,09				
	Région	M€	0,02	0,04				
	AESN	M€	0,03	0,04				
	Etat	M€	0,15	0,18				
	Europe	M€	0,27	0,16				

¹⁶ Comprenant les actions aidées par l'Entente Marne

Actions préventives en zone agricole en M€ (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE	eau	Département	M€	0,08	0,2				
		Région	M€	0,4	0,2				
		AESN	M€	0,4	1,39				
		Etat	M€	0,013	0,2				
		Europe	M€	0,51	0				
	biodiversité	Département	M€		0,03				
		Région	M€		0				
		AESN	M€		0				
		Etat	M€		0				
		Europe	M€		0,037				
	bio	Département	M€		0				
		Région	M€		0,019				
		AESN	M€		0,15				
		Etat	M€		0,019				
		Europe	M€		0				
DAEG (financés au travers étude AAC*)		Département	M€		0				
		Région	M€		0				
		AESN*	M€		0				
		Etat	M€		0				
		Europe	M€		0				
Animation	Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,32				
		Région	M€		0				
		AESN	M€		0,11				
	AQUI'Brie / Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,042				
		Région	M€		0				
		AESN	M€		0,042				
	AQUI'Brie	Département	M€		0,008				
		Région	M€		0,045				
		AESN	M€		0,043				
Autres actions (GAB)		Département	M€		0,03				
		Région	M€		0,15				
		AESN	M€		0,05				

Moyens régaliens

Actions incitatives de l'Etat				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles		nb		600	500				
		ETP		3	3				
Suites	administratives	nb		36	87				
		judiciaires	nb	30	16				

Moyens de gouvernance

SAGE				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	SAGE	nb		3	3				
	Communes concernées	nb		173	173				
En cours d'application	SAGE	nb		2	2				
	Communes concernées	nb		103	103				

Contrat de bassin				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb			1				
	Communes concernées	nb			85				
En cours d'application	Contrats	nb			5				
	Communes concernées	nb			201				

Intercommunalité			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentation en eau potable	Intercommunalité	nb	73	-				
	Communes concernées	nb	369	-				
	Nb moyen de communes	nb	5,1	-				
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-				
Assainissement collectif	Intercommunalité	nb	46	-				
	Communes concernées	nb	252	-				
	Nb moyen de communes	nb	5,4	-				
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-				
Assainissement non collectif	Intercommunalité	nb	45	-				
	Communes concernées	nb	398	-				
	Nb moyen de communes	nb	8,8	-				
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-				
Rivières	Intercommunalité	nb	48	-				
	Communes concernées	nb	355	-				
	Nb moyen de communes	nb	7,4	-				
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-				

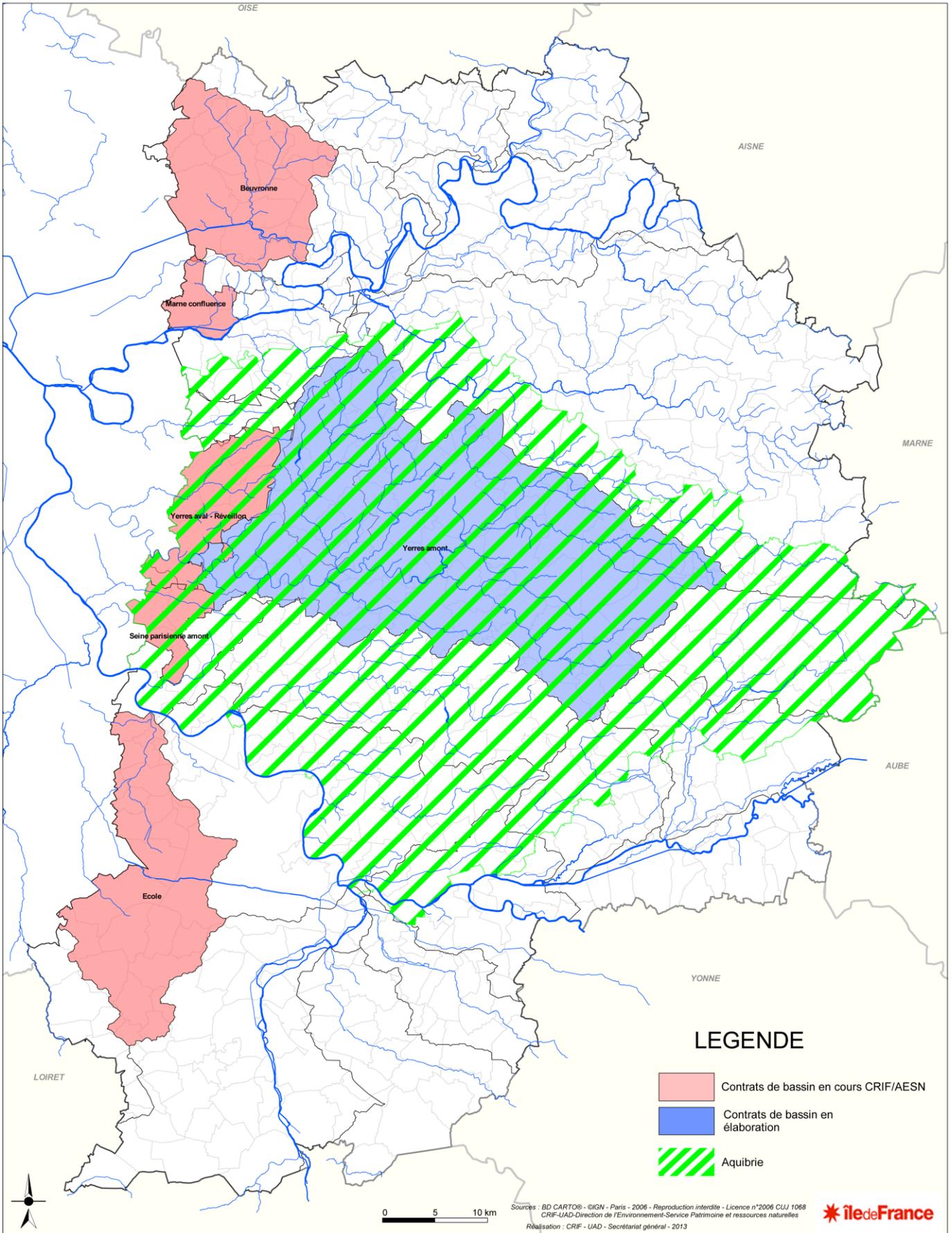
Méthodologie

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement. La subvention allouée par l'Agence de l'eau sur le périmètre concerné par l'Entente marne est calculée par le Département.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
 - ✓ Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
 - ✓ Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
 - ✓ C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG (ATD + animation) concernant le S.A.T.E.S.E., l'E.D.A.T.E.R et le S.E.P.A.P., les sommes restant à la charge du CG ne sont pas indiquées seuls les ETP sont précisés dans le chapitre moyens humains du rapport. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour l'AESN au S.A.T.E.S.E., à l'E.D.A.T.E.R. et au S.E.P.A.P.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions. Ces sommes correspondent à la durée globale du contrat de 5 ans.

POLITIQUE TERRITORIALE

Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France

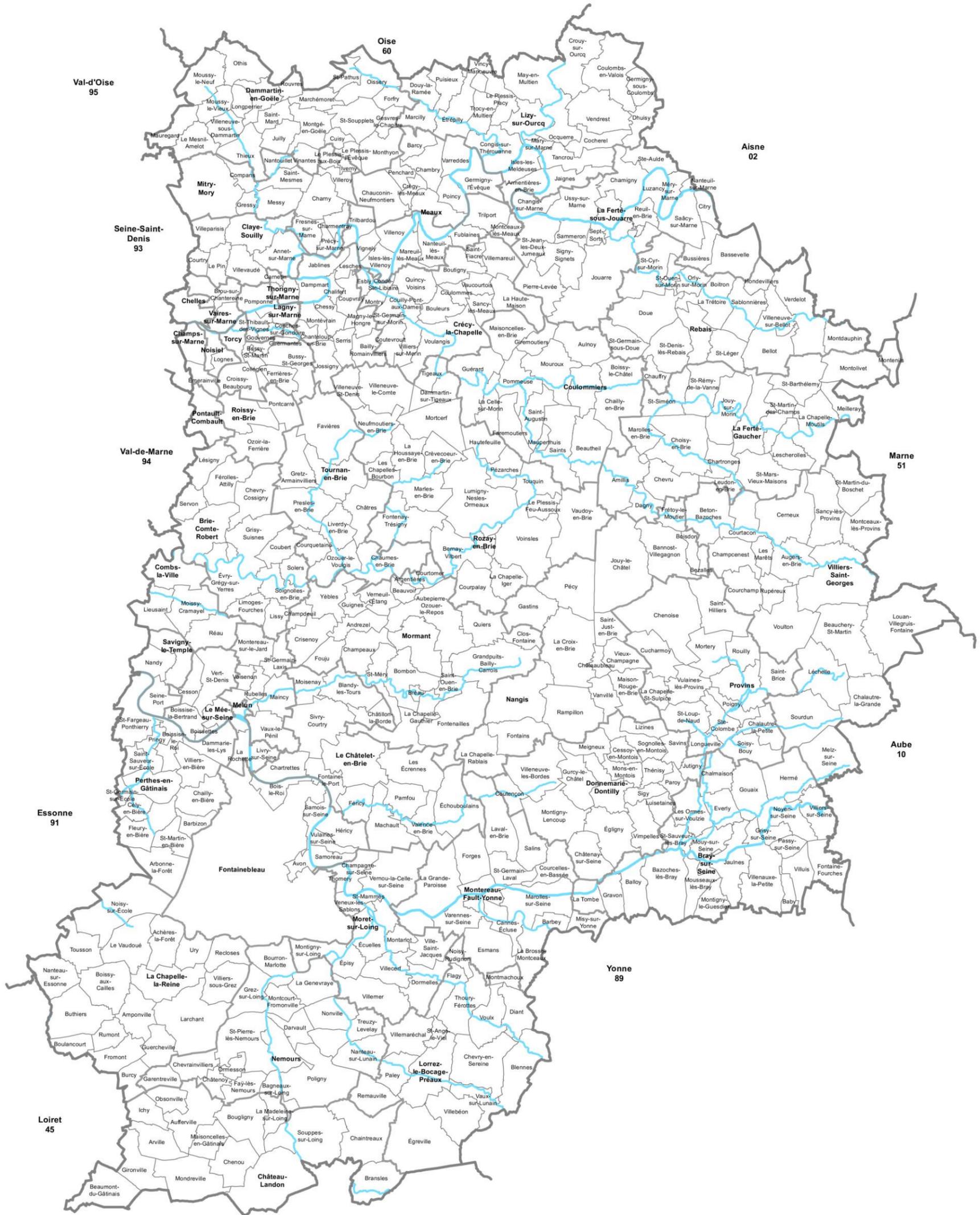
Année 2012



ANNEXES

AAC : Aires d’Alimentation de Captages	MAE Eau : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau
AC : Assainissement Collectif	MISE : Mission Inter-Service de l’Eau
AEP : Alimentation en Eau Potable	MO : Maître d’Ouvrage
AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie	N : Azote
ANC : Assainissement Non Collectif	NC : Non Conforme
ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l’Agriculture Biologique	NQE : Norme de Qualité Environnementale
ARS : Agence régionale de santé	ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
BAC : Bassin d’Alimentation de Captage (étude)	P : Phosphore
CA : Communauté d’Agglomération	PDE : Plan Départemental de l’Eau
CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)	PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)
CC : Communauté de Communes	PVE : Plan Végétal Environnement
CG : Conseil général (de Seine et Marne)	RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d’eau)
CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)	RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d’eau)
CR : Conseil régional (d’Île de France)	RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d’eau)
CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)	RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d’eau)
DCE : Directive Cadre sur l’Eau	RID : Réseau d’intérêt départemental (cours d’eau)
DDT : Direction départementale des territoires	RU : Restriction d’Usage
DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines	SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
DIREN : Direction Régionale de l’Environnement	SATESE : Service d’Animation Technique à l’Epuración et au Suivi des Eaux (du Conseil général)
DPR : Direction principale des Routes	SEPAP : Service de l’Eau Potable et des Actions Préventives
DRIEE (IF) : Direction régionale et interdépartementale de l’Environnement et de l’Énergie en Île-de-France	SDA : Schéma Directeur d’Assainissement
DUP : Déclaration d’Utilité Publique	SDAEP : Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable
EDATER : Equipe Départementale d’Assistance Technique à l’Entretien des Rivières (du Conseil général)	SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
EH : Equivalents Habitants	SDASS : Schéma Départemental d’Assainissement
ETP : Equivalents Temps Plein	SIAEP : Syndicat Intercommunale d’Alimentation en Eau Potable
IBD : Indice Biologique Diatomée	SIASS : Syndicat Intercommunale d’Assainissement
IBGN : Indice Biologique Normalisé	SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière	STEP : Station d’Epuración (des eaux usées)
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	UDI : unité de distribution
ILP : Indice Linéaire de Perte	ZPA : Zone prioritaire d’actions
IPR : Indice Poisson Rivière	ZRE : Zone de Répartition des Eaux
LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques	

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau



©CG77 - 2011

